

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste



Bimestriel - juillet / août 2004
N° 55 - 2 E

• N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

- Belgique : descente aux enfers
Ouvrons les Yeux / **J.-Y. Autexler** p. 2
Différences / **P. Durieux**, p. 3
Parlons Régions (suite)
/ **P. Mélot**, pp. 4-6
Le 13 mai, Robert Collignon... p. 6
" Il " a osé, **P. Mélot**, p. 7
Des goûts et des couleurs
/ **G. Denis**, p. 8
Lettre au Roi de J. Destrée (suite) p. 9
Billet d'humeur / **G. Denis**, p. 10
Wallons dindons, / **A. Patris**, p. 11
Triomphe et impasse du
belgicanisme / **J. Roglissart**, pp. 12-13
Curiosa p. 13
Congrès RWF à Wépion
/ **P. Durieux**, pp. 14-15
" Persistance d'un miracle
identitaire ", p. 15
Mur flamand et coup de force,
/ **M. De Middeléeer**, pp. 16-17
Billet sur la Francophonie
/ **P. Bertrand**, p. 18
Dossier Europe : Appel, Europe
politique, Nous avons lu
/ **M. Philippe, B. Coune**, pp. 19-23
Des Gaulois agglutinés
/ **Chantecler** p. 23
Échos de Flandre / **J. Goffin**, p. 24
Épinglé dans la presse / **J. Liénard, M.
De Middeléeer**, pp. 25-27

Les articles n'engagent que leurs
auteurs



Belgique : la descente aux enfers

Le 13 juin a révélé la déchéance du régime.

Haïte aux extrémistes ! ont crié sur tous les tons les porte-parole des partis traditionnels et assimilés.

Haro sur les nationalistes ! ont fulminé les bons apôtres de la Belgique francophone, fourrant dans le même sac *Vlaams Blok* et Front national. Si les deux sont bien des partis xénophobes, il existe entre eux une différence fondamentale : le VB veut l'indépendance de la Flandre ; c'est un parti national(iste), tandis que le FN, viscéralement belge et monarchiste, n'a aucun projet pour la Wallonie et Bruxelles.

Trop tard, le montage institutionnel des années '70 s'effondre. Forte de son passé et des épreuves traversées, la Flandre s'affirme en tant que nation.

La Wallonie, jusqu'à présent, se refuse à faire un choix. La montée du FN ne traduit donc pas une option raisonnée mais un profond malaise qui ne débouchera sur rien.

La victoire du PS non plus. Politiquement, l'opinion publique wallonne est fossilisée et ce ne seront pas les sourires de MM. Di Rupo et Van Cauwenberghe qui la ranimeront – l'honnêteté oblige, du reste, à dire que tous les cadres du régime sont collectivement responsables. Quant aux électeurs du PS, beaucoup n'ont vu en lui, à tort ou à raison, qu'un rempart susceptible d'empêcher le rabotage des acquis sociaux au double niveau de l'État belge et de l'Europe.

Aussi longtemps que le choix de la France sera différé, la Wallonie demeurera sous la férule d'un voisin plus puissant et plus riche. Les prochaines passes d'armes vont lui laisser un goût amer.

La Flandre est massivement confédéraliste et républicaine, écrivait *Le Soir* au lendemain du scrutin. Belgique terminus ? On y va tout droit.

La rédaction



Ouvrons les yeux !

Jean-Yves AUTEXIER, sénateur de la République

Les élections qui se sont déroulées le 13 juin 2004 en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles ont déchiré avec fracas le voile de conformisme qui dissimule la réalité aux yeux de l'opinion française. Ce qui était hier un État – la Belgique – devient à présent une coexistence insolite de deux peuples que séparent la langue, la culture, l'histoire. Et depuis le 13 juin, ces deux peuples n'ont pas le même projet. Au nord, les Flamands ont voté pour les partis qui veulent marquer à terme l'indépendance de la Flandre et affirment un projet national. Au sud, les Wallons ont voté pour une gauche modérée qui veut maintenir le statu quo. De ce type de confrontation entre un projet, porté par une volonté nationale, et un attentisme sans conviction, il n'est pas difficile de prévoir l'issue. Citoyens français, ouvrez les yeux sur la réalité : il n'y a plus une Belgique, mais une juxtaposition de Flamands et de Wallons qui n'ont pas la même idée de leur avenir.

L'affirmation d'un projet d'État-nation en Flandre n'a rien pour choquer les Français, accoutumés par leur propre histoire à ce concept démocratique. Mais les Wallons en tirent-ils les conséquences ? L'amitié si ancienne qui nous lie nous conduirait à les inviter aussi à ouvrir les yeux : on ne fait jamais obstacle durablement à une volonté d'émancipation. Il serait plus prudent d'y opposer une stratégie politique capable de voir loin.

Ceux qui, hier, avertissaient de ces évolutions n'ont pas été entendus. Leur voix était étouffée par le conformisme, le goût des rentes établies, le partage des habitudes. Mais le signal fort du 13 juin montre ce que le Cercle Franco-Wallon de Paris ne cesse d'affirmer : la Wallonie doit préparer son destin. Il est temps d'ouvrir les yeux.

(extrait du *COURRIER WALLON*, bulletin trimestriel du Cercle Franco-Wallon de Paris, n° 3, juin 2004. Directeur : Claude Jadoul, 6, square Patenne, 75020 Paris – tél. / fax : 01. 43.71.61.09).

Différences...

Paul DURIEUX

Une campagne électorale, toute morose soit-elle, est un moment propice pour essayer de dialoguer avec l'électeur. Lors de ces échanges, je suis étonné de constater l'image brouillée qu'il a de la France, de la Belgique et de la Wallonie. Les problèmes rencontrés sont certes les mêmes : pensions, soins de santé, emplois, avenir du secteur public, mondialisation, grands défis environnementaux, recherche, lutte antiterroriste... La différence peut alors se trouver dans la façon d'aborder ces problèmes, puis d'y apporter des solutions. Comparons...

La recherche scientifique publique est en crise. En France, des centaines de directeurs de centres de recherche envoient leur lettre de démission au gouvernement Raffarin, des centaines de milliers de citoyens descendent dans la rue et réclament un refinancement de la recherche et surtout la transformation de 5.000 emplois d'assistants à statut précaire en contrats à durée illimitée (CDI). Le gouvernement ne peut éluder le problème et, immédiatement, débloque les milliards d'euros nécessaires pour sauver la recherche publique.

Chez nous, devant le même problème, le président du comité des professeurs des universités francophones, M. S. Louryan, professeur à l'ULB, alerte l'opinion publique dans une carte blanche parue le 26 mai dernier dans *Le Soir* ; il y décrit la crise sans précédent du monde universitaire et note qu'il y va de la réputation de notre recherche scientifique. Voit-on un média qui relaie ce cri de désespoir ? Voit-on un responsable politique réagir ? Quant au citoyen, il a l'air chloroformé. Il faut remonter à la fameuse " Marche blanche " de 1996 pour voir des centaines de milliers de citoyens descendre dans nos rues. L'opinion publique ne s'exprimerait-elle que par le biais des élections ? N'est-il pas étonnant, dans un pays où le taux de syndicalisation est fort, de constater cet affreux silence ?

La lutte contre le terrorisme, tous nos pays sont concernés. Après les attentats de Madrid, Interrogé par les médias, Nicolas Sarkozy avoue que nul n'est à l'abri d'une action de ce type, il ne faut pas céder à la panique, mais explique les différentes phases du plan " Vigipirate " et ajoute que chaque citoyen doit être attentif aux colis suspects. Au même moment, Guy Verhofstadt, aussi questionné, assène, avec son légendaire sourire carnassier, que nous, Belges, ne risquons rien ! Point à la ligne, circulez, il n'y a rien à ajouter !

Je suis sûr que, comme moi, vous êtes tout à fait rassurés par cette mâle attitude.

Le dossier " Alstom ", voilà bien un dossier difficile, ingrat à négocier. Côté pile, un fleuron technologique et des dizaines de milliers d'emplois à sauver. Côté face, un déficit important qui mine l'avenir de l'entreprise. L'État français délègue aussitôt ses ministres (Mer puis Sarkozy) pour négocier, à Bruxelles, avec la Commission européenne. Ils obtiennent le feu vert pour une entrée de l'État français dans le capital d'Alstom à raison de 30 % et, voulu par Bruxelles, le partenariat de 6 institutions privées. Du coup, l'Allemand Siemens et le groupe helvético-suédois ABB marquent leur intérêt pour une alliance avec Alstom. Conséquence : pas un site Alstom ne fermera en France et 70.000 emplois sont préservés.

Pendant ce temps, l'unité Alstom de Beyne-Heusay, en région liégeoise, fermera ses portes. Quelques drapeaux verts et rouges aux portes de l'usine pour des syndicats bien isolés qui se sont bornés à défendre " une fermeture de velours ". Où est l'homme politique liégeois qui a pris ce dossier à bras-le-corps ?

Les élections européennes... En France, pas moins de 40 listes ont été déposées. Chacune d'elle aura, par un temps de passage sur la chaîne de télévision publique France 2, l'occasion de favoriser l'émergence de nouveaux courants politiques. Par exemple, la liste " La France d'en bas " aura le même temps de parole que l'UMP ou le PS.

Pendant ce temps, en Communauté française Wallonie-Bruxelles, les petites listes ont toutes les peines du monde à se faire entendre. La RTBF en particulier réserve un monopole aux 4 formations représentées dans son conseil d'administration (PS, MR, CDH et ECOLO). Et d'Europe, il en sera si peu question... sauf pour constater un consensus sur une fuite en avant prônant toujours plus d'élargissement.

Les " intermittents " du spectacle se battent depuis plus d'un an pour défendre leur statut mis à mal par le gouvernement Raffarin. Il n'est pas de manifestation culturelle d'envergure en France où l'on ne donne la parole à ces artisans du spectacle. La dernière en date fut le festival de Cannes où la comédienne namuroise Cécile de France a expliqué qu'aux portes de la France, existe un pays dans lequel ces mêmes travailleurs n'ont aucun statut. Et pourtant, si nous comptons le nombre de nos artistes au km², nous n'avons vraiment pas à rougir. Ils ne méritent certes pas de vivre des conditions sociales moyenâgeuses. Mais là aussi, le silence politique est assourdissant en Wallonie et à Bruxelles.

Les Wallons ont tendance à dire que cela va mal en France quand ils y voient des images de manifestations parfois musclées. Et si cela était l'illustration d'une culture politique et citoyenne bien vivante, d'une démocratie participative ? Les Wallons ont-ils oublié qu'ils ont pris part, dans le passé, à cette même culture ? Faut-il leur rappeler la Question royale de 1950, la grande grève de 1960-61, les 600.000 signatures du pétitionnement pour le fédéralisme, les comités blancs, ... ?

Le prochain réveil est-il proche ? Les Wallons accepteront-ils le menu indigeste que le nouveau gouvernement flamand va vouloir leur imposer (régionalisation de la SNCB, de pans entiers de la sécurité sociale, etc.)

L'heure de vérité approche-t-elle enfin ?

La responsabilité des politiciens wallons n'est pas mince dans cette entrée en léthargie du citoyen. La presse écrite, sous la plume de ses meilleurs journalistes, répète pourtant de semaine en semaine qu'il serait urgent de parler de l'avenir du peuple wallon. Dernier en date, à propos de la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde, David Coppi titre " *Francophones, dites donc quelque chose !* " Et dans son article, il note : " *il faut remonter aux régionalistes wallons pour se remémorer l'un ou l'autre message articulé. Quelque chose qui ressemble à l'idée que l'on se fait de son avenir collectif et qui parle aux francophones. Quelque chose de dynamique à opposer à la dynamique flamande. Quelque chose qui puisse faire des francophones des concepteurs, eux aussi, du pays de demain... "*

Bravo, M. Coppi ! Vous avez tellement raison ! ■

Parlons Régions (suite)

Pierre MÉLOT

Après une première partie consacrée à l'historique de la région à la mode française, en décrire en quelques lignes les compétences, les outils et les moyens, tel est le défi annoncé dans le numéro 54 de *Wallonie-France* et que nous allons nous efforcer de relever.

Le lecteur tenté par la comparaison entre les régions belges (3) et les régions françaises métropolitaines (22) voudra bien noter que la France est un pays beaucoup plus décentralisé que ce que l'on croit communément en Belgique. L'État, en France, exerce, certes, de nombreuses compétences, mais les communautés territoriales très actives que sont les départements et les communes sont compétentes, elles aussi, dans de multiples secteurs. Ainsi, les routes relèvent de l'État, des départements et des communes. Il y a bien des routes qualifiées d'intérêt régional, partiellement entretenues par les régions, mais il n'existe pas de voirie régionale à proprement parler. Les transports en commun routiers relèvent des communes et des départements selon qu'ils s'effectuent en milieu urbain ou non urbain. Le transport ferroviaire, lui, est assuré par l'État (SNCF), mais les régions y prennent une part de plus en plus significative. Les lycées sont à charge des régions, mais les collèges incombent aux départements et les écoles maternelles et primaires aux communes. L'urbanisme est une compétence quasi exclusive de la commune tandis que le logement relève du département. En revanche, la région, par son importance géographique, est un partenaire privilégié de l'État en matière de politique touristique.

On l'aura compris : comparer la région française à la région belge sur la seule base de la situation actuelle, comme aime le faire avec une certaine forfanterie le ministre-président Jean-Claude Van Cauwenberghe, n'a guère de sens. Trop de paramètres historiques et politiques ont concouru et concourent encore à modeler l'une et l'autre, ce qui rend leurs contours institutionnels particulièrement sujets à évolution. Le comble serait (est) d'en tirer des conclusions...

Pour être concret, nous allons vous faire découvrir la nature actuelle de la région française au travers de l'une d'elles, la région Rhône-Alpes (5.645.000 habitants) qui se situe à peu près à égale distance démographique entre la plus peuplée, l'Île-de-France (10.950.000 h.) et la moins peuplée, la Corse (260.000 h.).

1. Les compétences

Elles sont très étendues et se répartissent en trois pôles : la formation, l'économie, l'aménagement du territoire.

La formation

Si, en matière d'enseignement, l'État conserve sa compétence en ce qui concerne les programmes (cf. baccalauréat d'État), la région s'est vu confier de nombreuses attributions fort coûteuses.

En Rhône-Alpes, la formation initiale et continue des jeunes de l'enseignement secondaire est l'un des

trois axes prioritaires de la politique régionale. Le tiers du budget régional est consacré à l'accueil, au développement personnel et à l'insertion professionnelle des 284.000 lycéen(ne)s et apprenti(e)s qui fréquentent les 572 établissements rhônalpins : lycées, lycées professionnels, centre de formation d'apprentis (CFA), maisons familiales et rurales, écoles de production. La loi confie à la région les missions de construire et entretenir les nouveaux bâtiments scolaires, rénover et entretenir les bâtiments existants des lycées publics et privés et des autres établissements secondaires (salles de cours, ateliers, restaurants, foyers, internats, mobilier, matériel pédagogique et informatique etc.) La charge des salaires incombe à l'éducation nationale.

En matière d'enseignement supérieur, les lois de décentralisation ne confèrent pas de compétences à la région. Celle-ci intervient néanmoins ponctuellement et substantiellement dans la création d'établissements d'enseignement supérieur d'intérêt régional, de centres de recherche, et par le truchement de bourses. Cependant, la loi précise que la région sera toujours consultée par l'État sur les projets d'implantation et d'aménagement des universités, facultés, IUT (institut universitaire de technologie).

Dans le domaine de la culture, la région soutient la création audiovisuelle et cinématographique (production, subvention), les langues régionales. Elle accorde des subventions aux maisons d'édition régionales et à la diffusion de l'écrit (bibliothèques, librairies), soutient la création et la diffusion du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, festivals). Elle encourage la valorisation et l'animation du patrimoine (DRAC = direction régionale des affaires culturelles) et la diffusion de l'art contemporain (FRAC = fonds régional d'art contemporain qui contribue à l'acquisition d'œuvres d'art pour les musées régionaux). Elle récompense les créateurs par des Prix du Patrimoine, du Court métrage, du Livre, etc. Elle facilite l'accès des jeunes à la culture (carte-culture, opération Lycéens à l'opéra, Lycéens au cinéma). Elle accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place de leur politique culturelle (convention avec le conseil régional, aides à la restauration et à l'amélioration des monuments et des sites, 6 parcs naturels régionaux, animateurs culturels).

Dans le domaine du sport, la région s'investit dans l'accès pour tous aux nombreuses disciplines sportives pratiquées en Rhône-Alpes (montagne, eau) et soutient le sport de haut niveau (aide aux collectivités locales, prise en charge de l'équipement et de la formation physique et sportive, contrats d'objectifs pluriannuels avec les ligues sportives régionales, aides à la professionnalisation, maillage territorial des foyers d'excellence, aides à l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, subventions aux organisateurs de manifestations sportives internationales).

Dans le domaine de la solidarité, la région impulse des projets diversifiés et adaptés au monde du handicap, à la santé, à l'adolescence, à la vieillesse (prise en charge, autonomie, drogue, alcool).

>>>

L'économie

La région Rhône-Alpes est le deuxième pôle français de recherche scientifique et technique. Elle accorde à ce secteur le quart du budget consacré au développement économique et à l'emploi. Elle favorise le regroupement d'équipes de recherche sur un même site. Elle soutient les projets de recherche, octroie des bourses aux jeunes chercheurs, subventionne le développement des PME - PMI, soutient les lieux de diffusion de la science (Fête de la Science, ExpoSciences Internationale, etc.) Son action s'étend à l'aide aux créations et reprises d'entreprises, à l'innovation, à l'expansion internationale, à l'accueil des investisseurs étrangers.

En matière touristique, la région Rhône-Alpes (2^e pôle touristique de France) est un acteur essentiel de promotion et de développement (tourisme vert, d'eau, sportif, culturel, associatif, participation à hauteur de 60 % à la gestion de 6 parcs naturels régionaux, hôtellerie, stations thermales et de sports d'hiver, labellisation des hébergements, adaptation des offres touristiques aux attentes des clientèles étrangères).

Dans le domaine de l'agriculture : valorisation et promotion des potentialités agricoles (fruits), forestières (filrière bois), agro-alimentaires (vins, fromages, olives), recherche et développement technologique. Divers fonds régionaux interviennent dans l'installation des jeunes agriculteurs, le développement et la gestion de l'espace rural.

La région mène des actions qui favorisent l'ouverture européenne et internationale. Elle intervient aux côtés de ses voisins suisses et italiens en vue de renforcer les collaborations économiques, agricoles, aménagementnelles et culturelles. Elle entretient des relations directes avec les instances européennes (délégation générale installée à Bruxelles).

En matière de développement durable, la région apporte son soutien aux collectivités locales actives dans la préservation de l'environnement (richesses naturelles hydrologiques, zoologiques, botaniques, lutte contre la pollution, écocitoyenneté).

L'aménagement du territoire

Transports et communications : convention régionale avec la SNCF pour la gestion du transport, contrat État-Région pour les infrastructures et les gares, la modernisation du matériel ferroviaire, le transport dans les grandes agglomérations, schéma régional des transports, développement des TER (Transports Express Régionaux).

Infrastructures routières : participation régionale au développement des axes à fort trafic, de la sécurité routière, des territoires enclavés, des grandes agglomérations, des secteurs touristiques. Grands projets (par exemple axe Lyon-Turin) : participation régionale aux infrastructures ferroviaires (20 %) et routières (10 %).

Politique de la ville et de l'habitat : contrat de ville (requalification urbaine, animation).

Ce rapide survol des compétences régionales devrait vous avoir donné une idée de l'étendue du champ d'action de la région, complémentarément - ne l'oublions pas - aux missions respectives de l'État, des départements et des communes.

2. Les outils

Deux assemblées régionales se partagent la responsabilité politique.

A. Le Conseil régional : aux termes du code général des collectivités territoriales, " le Conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région. " Cette compétence générale est précisée ainsi : " Le Conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes. "

Le Conseil régional de Rhône-Alpes comprend 157 conseillers régionaux élus au suffrage universel direct pour 6 ans selon un scrutin de liste à deux tours dans le principe de l'alternance homme/femme. Depuis les dernières élections régionales, (21 et 28 mars 2004), 83 hommes et 74 femmes composent le Conseil régional et sont répartis en 7 groupes politiques (PS, UMP, les Verts, FN, UDF, PC, PRG.).

Le bureau exécutif se compose du président, des 15 vice-présidents et des 6 conseillers délégués.

La Commission permanente siège dans l'intervalle des réunions de l'assemblée plénière. Ses attributions sont étendues, à l'exception des votes relatifs au budget, au compte administratif et à l'engagement des dépenses obligatoires.

Seize commissions thématiques de 25 membres chacune, composées à la proportionnelle en fonction de l'importance des groupes politiques, émettent des observations et formulent des propositions avant le vote de l'assemblée plénière.

B. Le Conseil économique et social régional

Le CESR est une assemblée consultative placée auprès du Conseil régional. Chambre de réflexion, il émet des avis et des rapports sur tout domaine de la vie en Rhône-Alpes. Le CESR s'exprime obligatoirement sur les orientations générales du projet de budget régional ainsi que sur la présentation, le projet et l'exécution de la planification nationale et régionale. Le CESR donne également son avis, à la demande de la présidence du Conseil régional, sur tout projet à caractère économique, social et culturel.

Le CESR réunit 116 membres issus du monde syndical, associatif, de l'entreprise répartis en 4 collèges (entreprises et activités professionnelles non salariées, syndicats de salariés, organismes participant à la vie collective, personnalités qualifiées). Ces 116 délégués sont désignés pour 6 ans par leurs organismes d'origine. Le président est assisté de 19 vice-présidents. Le CESR comprend 9 commissions de travail.

3. Les moyens

Parler des moyens d'une institution ne prend tout son sens qu'en fonction des besoins qu'elle a à satisfaire. Or, en France (qui n'est pas comme la Belgique un État affaibli par des forces centrifuges considérables), l'État, on l'a dit, prend à sa charge un grand nombre de tâches que requiert la vie de la Nation : justice, police, finances, défense, etc. En outre, les communes et les départements jouent également un grand rôle dans la satisfaction des besoins de plus grande proximité : écoles

primaires et maternelles, collèges, routes, hôpitaux, sapeurs-pompiers, SAMU (Service d'aide médicale urgente), SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation), DDASS (Direction départementale de l'action sanitaire et sociale), RMI (Revenu minimum d'insertion), HLM (habitation à loyer modéré), collecte des ordures ménagères, etc. La région, dernière née des collectivités locales, hérite donc des compétences qui ne sont pas déjà assumées par d'autres autorités.

En Rhône-Alpes, le Conseil régional consacre un budget 2004 de 1,31 milliard d'euros à la politique régionale, se ventilant comme suit :

pôle formation : : 641,9 millions d'euros

pôle économie : 162,4 millions d'euros

pôle aménagement du territoire : 506,5 millions d'euros.

Terminons cette présentation d'une région française dans la moyenne en répondant à une question bien légitime que se posent sans doute certains lecteurs : de combien de personnes la région Rhône-Alpes a-t-elle besoin pour " faire tourner " son administration et quel montant affecte-t-elle à la rémunération de son personnel ? Réponse : 837 personnes pour une dépense de 42,3 millions d'euros, soit 1 milliard 695 millions de FB.

Pour de plus amples renseignements sur la région, on pourra consulter le Guide de la Région (Centre de vulgarisation de la connaissance) éditions Les Essentiels Milan. Pour en savoir plus sur la région Rhône-Alpes en particulier, on peut se brancher sur le site : <http://www.cr.rhone-alpes.fr>.

Le 13 mai au Parlement wallon

Dans son discours d'adieu, le Président Robert Collignon a clairement exprimé " *son scepticisme quant à l'avenir de la Belgique* ". Le fédéralisme demandait la volonté de vivre ensemble et une entraide permanente. Or, on a abouti à un " *système ambigu* " qui, au contraire de l'Allemagne fédérale, ne tolère pas " *une asymétrie* " entre le gouvernement central et ceux des Régions et Communautés. Il est à prévoir que, dépourvue de partis nationaux seuls capables de transcender les différences régionales, " *la Belgique connaîtra encore beaucoup de soubresauts* ".

En effet, Monsieur le Président, vous avez, au sortir de vos fonctions, eu le courage de dire à vos collègues parlementaires wallons, aux anciens et par-delà aux nouveaux, de se préparer à la tempête qui vient. Puissiez-vous être entendu !

L'équipe rédactionnelle de *Wallonie-France* quant à elle, vous souhaite une heureuse retraite politique (1) et, peut-être, une nouvelle carrière dans la littérature.

Wallonie-France, que vous parrainez, tient aussi à vous remercier pour l'aide considérable que vous avez apporté au lancement de l'ouvrage *Le français, une aventure, un avenir !* par votre préface d'abord puis par votre amicale réception du 11 mai dernier au Parlement wallon.

(1) Dans notre numéro de septembre, nous reviendrons plus longuement sur les quatre ans de Présidence de Monsieur Robert Collignon.

VIENT DE PARAÎTRE :

Le français, une aventure, un avenir !, ouvrage consacré à la défense de la langue et de la culture françaises – édition Wallonie-France – publié avec le soutien de la Province de Liège – sous la direction scientifique de MM. **Albert Barrera-Vidal**, professeur émérite de l'Ulg, et **Boris Coune**, agrégé de philosophie – préface de M. **Robert Collignon**, président du Parlement wallon.

22 collaborateurs : Mmes **Anna-Maria Campogrande**, fonctionnaire européenne ; **Marion Colas-Blaise**, professeur à l'Université du Luxembourg ; **Josiane Gonthier** et **Monique Pontault**, chargées de mission au Conseil consultatif de l'Organisation internationale de la Francophonie ; **Jacqueline Picoche**, professeur émérite de l'université de Picardie ; **Anita Schoonheere**, professeur à l'Université du Luxembourg et **Henriette Walter**, professeur émérite de l'Université de Haute-Bretagne ; MM **Albert Barrera-Vidal** ; **Jean-Claude Corbeil**, professeur et ancien sous-ministre du Québec ; **Antoine Courban**, professeur à Université St-Joseph de Beyrouth ; **André Goosse** professeur émérite de l'Université catholique de Louvain ; **Denis Griesmar**, ancien vice-président de la Société française des traducteurs ; **Jean Griesmar**, vice-président de l'Avenir de la Langue française ; **Jean-Émile Humblet**, professeur émérite à l'UCL et ancien sénateur ; **Jean-Marie Klinkenberg**, professeur à l'Université de Liège ; **Pierre Martel**, professeur à l'Université de Sherbrooke ; **André Patris**, directeur honoraire de la Maison de la Francité (Bruxelles) ; **Bernard Py**, professeur à l'université de Neuchâtel ; **Raymond Renard**, professeur à l'Université de Mons-Hainaut ; **Jean Salem**, professeur à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth ; **Albert Salon**, président de l'Avenir de la Langue française, et **Marc Wilmet**, professeur à l'Université de Bruxelles.

Format A5 – couverture quadrichromie – 300 pages – tirage limité

Prix : 18,50 euros plus 2,50 euros de frais de port ; Europe 18,50 + 5 euros de port.

Commande à adresser à : M. Jacques Bonnivert, 14, rue des Aubépines B 4130 à Tilff, tél. 04 388 20 90. Compte bancaire n° 063-3828084-14 ou compte IBAN BE 94-0633-8280-8414/ code SWIFT (=BIC) :GKCC BEBB.

Ou à M. Jacques Liénard par tél / fax : 04 253 26 47.

“ II ” a osé !

Le 27 avril dernier, une bombe a éclaté à la future gare TGV des Guillemins à Liège. Le poseur de bombe, bien qu'identifié (M. Vincent Bourlard, administrateur délégué de la société Euro-Liège TGV), a été laissé en liberté, même pas surveillée. Il est vrai que les témoins – les complices ? – de cet acte insensé étaient des visiteurs de marque du chantier : MM. Karel Vinck, administrateur de la SNCB, Willy Demeyer, maire de Liège, Elio Di Rupo, président du PS, et Steve Stevaert président du SP.A. Notre collaborateur Pierre Mélot, citoyen de Liège, s'est, comme nous tous, ému de cet événement insolite et a choisi le ton de la dérision pour s'en ouvrir à l'apprenti toponymiste ferroviaire (cf. sa lettre du 1^{er} mai dernier, ci-contre). Inutile de dire qu'il n'a pas été honoré d'une réponse... En revanche, M. Jean-Pierre Grafé, ancien ministre PSC et candidat à la liste CDH à l'élection régionale du 13 juin, a réagi au quart de tour à ce fatras de propositions pernicieuses pour l'identité de la ville de Liège.

Liège-Limbourg ? Que penseraient les voyageurs étrangers faisant arrêt dans cette gare sinon que ces deux noms ne sont que les deux moitiés d'une seule et même identité ? En irait-il autrement pour Liège-Maastricht (cette dernière ville allant jusqu'à offrir des espèces sonnantes et trébuchantes si son nom figure dans la dénomination de la nouvelle gare) ? Il paraît même que Liège-Hasselt a été envisagé.

Quant à Liège-Euregio, rappelons que le terme "euregio" (néologisme formé à partir du latin) est une appellation générique s'appliquant aux institutions transfrontalières (aux contours politiques assez flous) qui se sont constituées ces dernières années sur la base de régions européennes voisines.

Pleinement d'accord avec la proposition exprimée spontanément par M. Grafé – qui choisit, lui aussi la France comme modèle de référence – nous publions ci-contre la lettre qu'il a adressée à notre collaborateur.

Que d'exemples pourrait-on avancer qui donnent raison à M. Grafé ! Les gares parisiennes de Lyon, du Nord, Montparnasse ont-elles dû abandonner leurs dénominations connues du monde entier dès le jour où les TGV y sont entrés ? A-t-on jugé indignes les appellations La Part-Dieu et Perrache chères aux Lyonnais, Saint-Charles, temple SNCF à Marseille, à partir du moment où les rames des TGV y ont côtoyé les trains ordinaires ? Les Bruxellois ont-ils vu disparaître leur "gare du Midi" à l'arrivée des TGV venant de France ?

En fin de compte, la question qu'il importe de se poser dans cette affaire n'est-elle pas : dans quel but – **non avoué** – cherche-t-on à brouiller l'identité française de Liège en lui enlevant le nom historique de sa gare principale ?

La rédaction

Pierre Mélot
Quai de Gaulle 17/043
4020 Liège

Liège, le 1er mai 2004

Monsieur Vincent Bourlard
Administrateur délégué
Euro Liège TGV
Place de Bronckart 26
4000 Liège

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'apprends par la presse que vous auriez émis, en présence des présidents francophone et flamand du parti Socialiste lors de leur visite récente sur le chantier de la gare TGV des Guillemins à Liège, la proposition de rebaptiser cette gare en *Liège-Limbourg* ou *Liège-Maastricht*.

Il semblerait que le bourgmestre de Liège, M. Willy Demeyer, se soit montré très réservé sur cette proposition, en se rabattant plutôt sur l'appellation *Liège-Euregio*.

En ce qui me concerne, je ne vais pas engager avec vous un échange d'arguments d'ordre économique, politique, historique, linguistique ou psychologique sur le bien-fondé d'une autre appellation ou le maintien de l'actuelle. Le temps me manque et à vous aussi. De plus, c'est aux Liégeois à se prononcer.

Je me contenterai de vous exprimer mon avis sur votre idée par cette seule considération : Dis, valet, t'as tourné so t' tiësse ?

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre GRAFÉ
Député Hr
Ancien Ministre



Liège, le 4 mai 2004

Monsieur Pierre MELOT

Quai de Gaulle 17/043

4020 LIEGE

SP/LG/GB.04.05/

Cher Monsieur MELOT,

M. ANCIEN, Directeur chez ETHIAS, n'a pas manqué de me remettre copie de la lettre que vous avez adressée ce 1^{er} mai à M. Vincent BOURLARD, Administrateur délégué d'Euro Liège TGV.

Avec vous, je constate que certains Liégeois se soucient plus aujourd'hui de la dénomination à donner à notre future gare TGV que de se battre à l'époque pour arracher le principe de son implantation à Liège.

L'essentiel pour moi étant d'obtenir, à l'appui du combat mené par M. le Gouverneur CLERDENT, que la ligne TGV passe par Liège avec une gare digne d'une ville métropole.

Quant à sa dénomination, le plus simple et le plus naturel ne serait-il pas – comme en France – de respecter sa dénomination historique, ce qui est le cas pour "Liège-Guillemins".

Tel est mon avis et je vous le sou mets en vous remerciant de m'avoir communiqué le vôtre.

Croyez, je vous prie, cher Monsieur MELOT, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre GRAFÉ



Exit les Guillemins ?

M. Steve Stevaert, ancien patron de bistrot, a deux belles casquettes : celle de président des socialistes flamands et celle de bourgmestre de Hasselt (chef-lieu de la province de Limbourg). Interviewé par *Le Soir* lors de sa visite à Liège, notre homme a benoîtement déclaré qu'il aimerait voir appeler la gare TGV : Liège-Hasselt. Il a ajouté qu'ainsi, il aurait les avantages, sans les inconvénients de la construction de la nouvelle gare. Naïveté ou cynisme ? Devinez.

DES GOÛTS ET DES COULEURS

Jean FAUTRIER (1898-1964), huiles, dessins, estampes
Galerie La Louve

Exposition Prestige

Du 23 mai au 30 juillet, un parcours original dans l'œuvre d'un artiste maudit, expressionniste, peintre de la femme et de la douleur, précurseur de l'informel et du matiérisme, traditionnel et révolutionnaire.

"L'art majeur de Fautrier, un art d'une solitude exemplaire. Et la première tentative pour décharner la douleur contemporaine jusqu'à trouver ses idéogrammes pathétiques – jusqu'à la faire pénétrer de force, dès aujourd'hui, dans le monde éternel".

André Malraux

L'exposition est ouverte le WE de 15h à 19h et sur R-V. à la Galerie La Louve, rue Saint-Orban, 6860 Louftémont/Léglise.

Vous pouvez vous procurer les Catalogues-essais de Guy Denis *LOUIS LOUIS PAYSAGES ET PORTRAITS* et *Jean Fautrier*, abondamment illustrés, dans la collection *Les inédits de La Louve*, en vente à la galerie ou par courrier, de même que la revue trimestrielle d'art, d'esthétique et de littérature *Les Feuilletts de La Louve*, et les autres livres de Guy Denis dans la collection *Les inédits de La Louve* : F. ROPS, M. DUCHAMP, C. DE TAEYE, B. NEL,



D. SERET, V. HUGO, E. DUBRUNFAUT. Pour recevoir ces livres et/ou la revue courrielle de La Louve, tapez l'adresse courrielle ci-dessous :

denisguyvatelli@yahoo.fr

En août et en septembre 2004, une seconde exposition prestigieuse, *REMBRANDT VAN RIJN ?* accompagnée d'un catalogue-essai de Guy Denis. Davantage de détails dans la revue de la galerie.

IL Y A 92 ANS, JULES DESTRÉE...

En août 1912, Destrée publiait sa *LETTRÉ AU ROI sur la Séparation de la Wallonie et de la Flandre*, parue dans *La Revue de Belgique* - 15 août/1^{er} septembre (Bruxelles, Weissenbruch, in-8°, 24 pp.). Dans notre n° 53, nous en avons reproduit les pp. 17-18-19 partie. En voici la suite : pp. 19-20-21 partie.

Ils nous ont pris notre langue. Plus exactement, ils sont occupés à nous la prendre. Nous ne connaissons encore que la menace et l'humiliation. L'œuvre maudite se poursuit lentement, par degrés, sans brusque éclat, avec la patiente opiniâtreté qu'ils apportent en leurs conquêtes. On y distingue trois étapes : d'abord, le flamand se glisse insidieusement, humblement, auprès du français. Il ne s'agit que d'une traduction ; qui pourrait refuser ce service fraternel à nos frères ? Puis, un beau jour, le flamand s'affirme en maître, il revendique la première place, qu'il appelle l'égalité ; le français n'est plus que toléré. Enfin, le français, sans cesse anémié, diminué, proscrit, disparaît. Et le lion de Flandre est souverain sans partage.

J'en m'empresse de dire que l'évolution n'est complète que dans certaines villes de Flandre. En Wallonie, nous n'en sommes encore, le plus souvent, qu'à la première ou la seconde étape. Mais petit à petit, si l'on n'y prend garde, nous en revenons au régime inauguré par le prince d'Orange en 1814.

L'horaire des chemins de fer est à cet égard un incomparable monument de la frénésie des traducteurs. Il y a dans les bureaux de ce ministère des employés que nous payons pour défigurer, de la manière la plus saugrenue, les noms de nos villes et de nos villages. Tout traduire est leur rêve ; puis la contrainte administrative nous imposera ce bilinguisme inutile et vexant. Jeux puérils, pourrait-on croire. Non pas. D'abord le ridicule ne tue pas en Belgique. On s'y habitue assez facilement. On rit, on plaisante, on s'indigne, mais la traduction reste. Le Flamand ne recule jamais. Il a la douce obstination têtue du fanatisme.

Le ministère des travaux publics vient de suivre l'exemple des chemins de fer. Il a fait placer, au coin des routes, des plaques indicatrices bilingues. Près de Chimay (Chimel), on peut lire Soire Sint-Goorinckx ; à Huy (Hoel), le chemin de Borgworm ; à Charleroi, Marchienne Ter Brug. Notez, Sire, que le piéton, le cycliste, l'automobiliste flamand qui demanderait à nos habitants du pays la direction de Sint-Goorinckx, de Borgworm, ou de Marchienne Ter Brug, se verrait accueilli avec stupéfaction et renvoyé, d'un geste vague, vers le Nord. Les traductions sont donc parfaitement inutiles pour les Flamands ; elles sont agaçantes pour les Wallons, parce qu'elles sont l'affirmation permanente de la conquête. Vis-à-vis de ces noms déformés, il y a chez nous un froissement analogue à celui qu'éprouvaient les Alsaciens-Lorrains à voir substituer les noms allemands aux anciens

noms français. Les mêmes vexations quotidiennes, ces constantes piqûres d'épingle, font peut-être plus pour l'irritation et l'exaspération d'un peuple que quelque retentissant déni de justice.

Ils nous ont pris... Mais je m'arrête. Ce n'est pas le cahier de nos griefs que j'entends dresser ici. J'ai simplement voulu vous montrer quelques points douloureux. Peut-être, malgré ma volonté de modération, ai-je trop assombri quelques traits du tableau ; peut-être ai-je, à certains moments, exagéré le mal. J'en sais pourtant qui diront que je suis resté en deça de la vérité. Je n'ai pas le loisir aujourd'hui d'apporter en tout cela les précisions nécessaires. Des hommes de bonne volonté vont incessamment s'y employer. Je désire seulement vous signaler l'état de malaise et d'inquiétude de la Wallonie.

Est-elle sacrifiée autant qu'elle le croit ? Nous le rechercherons plus tard. Il suffit qu'elle se croie menacée pour que cette opinion crée un danger.

IV
Un danger pour l'unité nationale, un danger pour Votre royaume, évidemment. Aveugle qui ne le voit pas ! " Il serait fâcheux, disait M. de Decker, de jeter un germe nouveau d'irritation au sein de populations qui doivent nous servir de barrière contre l'étranger. Elles ne sont déjà malheureusement que trop désaffectonnées au point de vue politique ; nous avons le plus grand intérêt à ne pas les laisser se désaffectonner encore au point de vue des réclamations légitimes en faveur de leur langue. "

Il est, parmi vos conseillers et les dirigeants de nos affaires publiques, deux sortes de politiciens dangereux, dangereux parce qu'ils n'ont pas l'esprit ouvert. Les premiers voient le mal, mais ils s'imaginent que l'autorité en aura facilement raison. Si les Wallons ne sont pas contents, on leur enverra des gendarmes. Évidemment, le procédé est expéditif et dispense de fatigantes méditations. Mais il n'atteint pas toujours le résultat souhaité. On peut tout faire avec des baionnettes, sauf s'asseoir dessus. Les seconds voient le mal et accusent ceux qui le dénoncent. Ce n'est pas plus intelligent. Ces gens-là ont la mentalité des paysans russes insultant et massacrant les médecins qui viennent essayer de les préserver du choléra. Pour ma part, pour avoir dit qu'il y avait une question wallonne, j'ai déjà à choisir entre " criminel " et " hunuberu ". J'en verrai d'autres. Je leur répondrai tranquillement, selon la leçon de Thémistocle : " Frappe, mais écoute. "

Billet d'humeur**De tout un peu** (suite)
Guy DENIS, écrivain

Dans *Le Soir* du 5/6 juin 2004, un metteur en scène "beige" francophone de réputation internationale, écarté lors des nominations à la tête de diverses troupes théâtrales institutionnelles, se plaint de ce que lesdites nominations privilégient les intendants du régime et pas les créateurs, et que de simples gestionnaires aux ordres, sécurisants pour les "excellences", dirigent les instances culturelles de la Communauté française. Il a certes raison. Raison aussi lorsqu'il déplore l'espèce d'autocensure de nos artistes en quête de subsides. M. Sireull, c'est de lui qu'il s'agit, dresse de la sorte un tableau exact de cette "fin de régime" belge francophone qui n'en finit pas, hélas pour les Wallons!, de mourir... alors que la Flandre prend son destin en main et dope ses activités artistiques. Certes, il paraît que le budget de la Culture en WalloBrux a augmenté, mais que de manque de perspectives quand

les artistes eux-mêmes ne savent pas qui ils sont, Belges, Wallons, Belges francophones; naguère au temps de la "belgitude", certains se définissaient de nulle part, (comme si on pouvait être de nulle part, comme les anges, quoi! c'est tout dire sur l'intérêt des œuvres de ces artistes-là!), ou de l'entre-deux, comme des fromages entre deux tranches de pain, ou des jambons. Et entre deux quoi? Là, les définitions variaient...

Et pendant ce temps-là, le bourgmestre de Linkebeek, élu au Parlement flamand, se trouve relégué au 5^e étage, à côté du *Vlaams Blok*! Et ce bourgmestre annonce lugubrement que la scission de l'arrondissement Hal-Vilvorde annonce d'autres scissions, ce qu'un réunioniste comme moi, espère MAIS pas au dépens du droit des gens, des minorités, de la démocratie. A ce propos, pour la première fois, je ne suis pas d'accord avec mes amis José Fontaine et

Jean Louvet; cette histoire de scission n'est pas du "folklore" ainsi qu'ils l'écrivent dans *Le Soir*, mais de pure démocratie déjà largement battue en brèche dans ce royaume qui n'est vu comme ubuesque ou "surréaliste" que, remarquez-le, du côté francophone. Oui, l'après-13 juin nous promet bien du chagrin quand on voit que les deux éléphants de la participation belge francophone jurent, la main sur le cœur, que les Wallons et les Bruxellois sont belges avant tout!

Oui, bien du chagrin et de la pitié, autant pour les Bruxellois francophones que pour les Wallons, comme jamais minorés, infantilisés, aliénés, voués à l'assistanat, mais comme l'écrivit un des "majors" politiques, "ça ne sont pas les vrais problèmes!"

A Dieu vat!

Lundi 18 octobre 2004 à 19 h,
au Sénat, salle Monnerville, 15 ter, rue de
Vaugirard 75006 Paris,

sous la présidence de Jean-Yves AUTEXIER
sénateur de Paris,
le Cercle Franco-Wallon organise une
conférence-débat sur le thème :

**LE MOUVEMENT WALLON,
UNE HISTOIRE VRAIE**
Philippe DESTATTE,

Directeur de l'Institut Jules Destrée
présentera un téléfilm sur

le Congrès national wallon
des 20 et 21 octobre 1945 à Liège
qui vota le "rattachement"
de la Wallonie à la France,
avec la participation de témoins

RSVP : Claude Jadoul, 6, square Patenne, 75020 - Paris ;
Téléphone/télécopie : 00 33 (0) 1 43 71 61 09 ; courriel :
c.jadoul@wanadoo.fr

Le 3 octobre 2004 à 12 h.
le Cercle franco-wallon de Paris
organisera

**UN BANQUET RÉPUBLICAIN
FRANCO-WALLON**
à la guinguette Le Martin
pêcheur
à Champigny-sur-Marne
(Un plan sera fourni aux participants)

P.A.F. : 38 euros (vin rouge, blanc ou rosé
compris... et à discrétion)

Orchestre musette

Renseignements et inscriptions :
s'adresser à Jacques Liénard,
49 B, Avenue de Gerlache, 4000 Liège,
tél. et télécopie : 04 253 26 47,
Cpte bancaire : 063-0088539-13

Wallons dindons

André PATRIS

Ah, cet increvable Contrat d'Avenir !

Il paraît qu'une nouvelle version est en cours de préparation. Une version à rallonges qui fera oublier les résultats en demi-teinte atteints au cours de la législature régionale écoulee et alimentera la fiction d'une Wallonie gagnante et autonome.

De quoi éviter aussi de penser que les contrées les plus touchées par le chômage violent simultanément la percée du FN et le succès du PS. Le sourire télégénique du président socialiste suffira-t-il à dissiper les nuages qui obscurcissent le ciel wallon ?

Nul ne peut y croire sérieusement. Il manque au Contrat d'Avenir un volet essentiel, **le volet politique**. Les dirigeants de la coalition sortante, tout comme leurs opposants, sont amplement satisfaits du rôle qui leur est dévolu au terme de révisions constitutionnelles successives. La mine réjouie d'un Van Cauwenberghe, prince de l'Elysette, l'atteste. Au train où vont les choses, les politiques wallons seront bientôt les plus fermes défenseurs d'un Trône qui perd les faveurs de la Flandre.

* * *

Le Contrat d'Avenir, cette trouvaille d'un Elio Di Rupo, n'est qu'un moyen astucieux de masquer l'approche d'échéances qui ne seront pas du ressort des experts.

La Flandre mène le bal dans un royaume branlant. Elle va nous rendre l'Inestimable service de secouer l'apathie des Wallons, de les forcer à sortir du cocon que le système a tissé autour d'eux et à s'interroger sur leur identité, ce qu'ils ne feraient jamais de leur propre chef, n'ayons pas honte de le dire !

Oui sans hésiter à une nouvelle révision de la Constitution, si lourd qu'en soit le prix, pour que l'avenir des Wallons puisse enfin se concevoir en dehors de cet État artificiel qu'est la Belgique, façon 1970.

La Flandre a son Parlement où se dessine son avenir. La Wallonie doit être logée à la même enseigne, Avoir enfin le droit élémentaire de traiter de son sort sans interférence d'aucune sorte. De ne plus être empêtrée dans une Communauté française, cet étouffoir qui s'est révélé d'une redoutable efficacité.

Ni les Wallons ni les Bruxellois n'y trouvent leur compte. Leur solidarité ne fera que s'étioler si elle ne doit s'exercer que dans le seul cadre belge.

* * *

La légalité actuelle n'autorise pas les représentants de la Wallonie à projeter les lendemains de la région au-delà des compétences étroites de la Région. Leur conformisme est poussé à un point tel qu'ils n'exploitent pas les possibilités existantes. Monsieur "Jamais la France", alias Van Cau, que l'on suppose sur la même longueur d'onde que son patron, interdit tout écart en la matière.

Un Contrat d'Avenir renouvelé alors que la météo politique annonce des orages en série, pourrait-il nous rapprocher de nos voisins du sud ? Ce dont on peut être sûr, c'est que l'ouverture sera limitée au minimum, sauf en cas de forte tempête. Encore une fois, répétons-le, il n'y a que la France qui puisse secouer le cocotier.

Quand les parlementaires wallons se décideront-ils à donner de la voix ? Certains et non des moindres ont déjà pris position mais ils ne l'ont pas fait dans l'exercice de leurs fonctions. Il faudra que souffle la bourrasque pour que les élus du peuple se résolvent à faire fi des entraves mises à leur liberté de parole. Poussés de l'avant par leurs mandants ? Pour que cette éventualité se produise, Les Wallons devraient échapper à un conditionnement qui a ses racines dans les premiers temps d'un État où les classes dirigeantes s'exprimaient en français et où le poids économique était dans le sud.

Tout cela n'est plus. Le déclin est allé de pair avec l'effacement de la presse d'opinion, l'absence d'une radio-télévision propre, l'indigence de la recherche historique, le réflexe conservateur des structures sociales devant tout bouleversement. Les causes majeures de l'apathie actuelle des Wallons ne sont pas ailleurs.

Pour s'être trop longtemps identifiés à une Belgique voulue de l'extérieur, les Wallons sont aujourd'hui les dindons d'une (mauvaise) farce.

■

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Depuis la Libération, l'Amérique a le vent en poupe. Quoique... Nous importons allègrement son vocabulaire jugé plus moderne. Quoique... Le nôtre, aux yeux des jeunes, paraissant désuet. Quoique...

Par quels mots bien français et clairs est-il recommandé de remplacer :

1. starting-blok – 2. stretch (nom déposé) – 3. télé-shopping – 4. tie-break – 5. venture capital ?

Triomphe et impasse du belgicisme

Jacques ROGISSART

Les conservateurs wallons de la glaciation institutionnelle ont à nouveau triomphé aux élections du 13 juin. Que la chose fût prévue depuis les législatures de 2003 n'enlève rien à sa désolation. Face à une Flandre plus nationaliste que jamais et qui va les combattre avec toutes les vertus de la stratégie du mouvement en les acculant à prendre les pires coups pour se garder un reste d'immobilité, nos enrhumés des casemates n'ont rien trouvé de mieux après le scrutin que de se montrer cramponnés à un fédéralisme en pleine décomposition. A l'heure où j'écris, tout l'agenda politique fédéral est suspendu, non à leurs convenances, mais à la formation du gouvernement flamand. C'est un signe et ce n'est même pas le premier. Je ne veux pas me couvrir de bêtise en disant que la composition des exécutifs wallons et bruxellois ne mérite aucune attention, mais le fait est là : c'est le Nord qui nous assigne le lieu, et probablement le calendrier des prochaines batailles. On sait déjà que les premiers feux seront pour Bruxelles et la Sécurité sociale. Actons que les vainqueurs francophones du 13 juin forment le carré autour du statu quo. Sauront-ils du moins ne pas reculer d'un pouce ? Leur passé ne plaide pas pour leur mâle résolution, mais à quoi bon se torturer davantage en tournant le dos à la vertu cardinale de l'espérance ? Il n'y a guère, MM. Van Cauwenberghe et Picqué avaient arrêté des mesures de rétorsion à une éventuelle scission unilatérale de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde. Leur parti a-t-il un plan semblable pour aller au grand marchandage avec un peu de monnaie de négociation en poche ? Espérons, espérons...

Entre-temps, il y a encore deux éléments de diagnostic à méditer sur la situation de la Communauté française. Le stock total des voix des partis du Système ne s'est pas accru. Ecolo beaucoup et le MR un peu ont régalé PS et CDH. L'ensemble est-il arrivé, pour un temps prévisible, à son plus haut étiage ? Auquel cas et l'électeur n'ayant plus son ancienne foi du charbonnier, il faudrait s'attendre à un certain dégel de la banquise. Car, après tout, nos oligarques s'avèrent incapables de résoudre les grands problèmes qui taraudent la société au-delà du communautaire pur : le chômage, la désindustrialisation, l'immigration, le logement, etc. La petite brise qui souffle dans les voiles wallonnes ne suffit pas à gagner le grand large. Il y faudrait un État secrété par la volonté de notre peuple et relayant énergiquement une initiative privée à laquelle manque cruellement un réservoir propre de capitaux. Le belgicisme de nos leaders d'hier leur a fait manquer les occasions de renouveler notre appareil productif. L'europhilie de ceux d'aujourd'hui a retiré de leur boîte à outil les instruments les plus efficaces. Mais ce n'est pas un dépouillement définitif. L'Union européenne néo-libérale est malade, par sa nature même et sous la poussée de sève d'une vaste contestation populaire. Rebattre les cartes était nécessaire et devient possible.

Pour le moment, et voilà l'autre trait saillant des résultats électoraux, c'est l'extrême droite qui est en tête de la révolte contre le désordre ambiant. Sa taille est encore modeste dans la Communauté française, mais aucun observateur ne doute que la spirale évolutive soit amorcée. Deux sujets d'étonnement :

qu'elle grandisse si tard sur un terrain si fertile et qu'elle trouve une clientèle sans programme digne de ce nom et avec pour chefs des ravagés du subconscient sans la moindre envergure. Dans l'émergence de son succès, il faut entendre un grand cri de souffrance que l'on aurait tort de croire sorti de la gorge de ses seuls électeurs. Pour que le nationalisme démocratique ravisse le flambeau, il doit parler plus fort, mais de manière plus cohérente et plus raisonnée, sur les maux qui sont en train de faire sa fortune. Il y a là, en effet, des réalités que les gens du Système s'useront à nier ou à minimiser. En attendant, il leur convient de faire plutôt une fixette sur le *Vlaams Blok*, devenu la deuxième formation politique flamande. Il y a certes un tas de raisons valables de s'en inquiéter, mais à condition de bien voir que les autres partis nordistes ne sont pas mieux disposés envers les francophones. Surtout que l'on ne fasse pas l'erreur monumentale de lester ceux-ci de concessions dans le vain espoir de tailler des croupières à celui-là !

S'il n'est pas sorti des urnes de la Communauté française de quoi réjouir le Mouvement wallon – mais ses militants ont les godillots assez solides pour traverser le désert et il n'est pas de désert qui ne confine au verdoisement – nous pouvons du moins nous féliciter d'une ample protestation européenne contre une Union subvertie par un capitalisme revenu aux férocités du XIX^e siècle. On ne dira jamais assez que ses doctrines économiques et sociales sont néfastes à la Wallonie et aussi que son américanisation croissante nuit au rayonnement de la puissance et de la culture de la France (1). M. Di Rupo est assez conscient de ses méfaits pour avoir mené sa campagne européenne avec le slogan " Et maintenant l'Europe sociale ". Et d'invoquer à l'appui de son dire la force internationale du bloc socialiste. Ce serait pur bonheur pour moi si celui-ci passait à l'offensive sur l'axe tracé par le prince du boulevard de l'Empereur, mais je n'y crois pas. Le président de l'Internationale socialiste Paul Nyrup Rasmussen s'est efforcé de faire ingurgiter le traité de Maastricht par ses compatriotes danois. Ses collègues suédois, finlandais, allemand, grec, espagnol, portugais, italien, néerlandais et consorts sont sur la même longueur d'onde. Et je suppose que M. Di Rupo n'a pas d'illusion sur M. Blair. La tragique vérité, c'est que partout les sociaux-démocrates ont été les fourriers, aveugles ou hypocrites du néolibéralisme.

Et en France ? Il a fallu du toupet au premier secrétaire du PS François Hollande pour présenter les élections du 13 juin (57 % d'abstentions et un tiers des suffrages exprimés pour l'ensemble des partis europhobes ou eurocritiques) comme une victoire de l'europhilie. Lui-même et son état-major avaient centré leur campagne sur les enjeux nationaux, stratégie très payante vis-à-vis du gouvernement égotant de M. Raffarin. C'était aussi fort prudent, car les derniers congrès ont montré qu'au moins 40 % de la base contestent la ligne européenne de la direction et mieux valait ne pas agiter sous leur nez le drapeau bleu des douze étoiles jaunes. Enfin, dans le camp de la droite, le député Dupont-Aignan a relevé la bannière du gaullisme et se dit sûr d'avoir l'approbation de la majorité des militants de l'UMP. L'avenir n'est écrit nulle part. Tout est fluide et mouvant dans le monde d'aujourd'hui qui fraie son chemin parmi les ruines des vieilles Idéologies et des illusions

d'antan. A tout le moins y a-t-il quelques signaux et repères qui permettent d'affiner la conjecture du bon itinéraire. Le point de départ inéluctable est le volontarisme politique. S'en remettre au laisser-faire ou aux convulsions du marché mondial est le plus sûr moyen de se perdre. Il est insensé de répudier le concept de nation, autour duquel se cristallise le plus facilement la volonté politique. Il est dangereux que la coquille de l'État démocratique se vide au profit d'intérêts transnationaux dont les objectifs tendent à se réduire à la flatterie des cours de bourse. Il n'est pas admissible que les entreprises publiques, indispensables à la Wallonie, partent à la brocante aux mains de dirigeants venus d'ailleurs dans le roulement de leurs administrateurs partitocrates. Il n'est pas vrai que notre sort se joue à l'échelle européenne et non plus nationale : oublierait-

on l'énorme vague de mécontentement qui monte à l'assaut de l'Union et qui finira par ouvrir des brèches aux patries, il reste à nos pouvoirs publics un vaste espace d'initiative qu'il ne tient qu'à eux de défricher.

Ne quittons pas des yeux ce laboratoire d'idées qu'est la France. Les débats qui s'y déroulent et les péripéties de sa vie politique influenceront les nôtres. Ils y propagent des germes nouveaux même dans les bunkers les plus obturés et récompenseront les guetteurs d'avenir de leur ténacité.

(1) Sait-on que depuis le 1^{er} mai, les standardistes de la Commission ont ordre de ne répondre qu'en anglais à leurs correspondants téléphoniques ?

CURIOSA

" *Caractères physiques, intellectuels et philologiques des Wallons* "

L'un de nos abonnés, M. Edward Jeanfils, a trouvé, dans le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie* d'octobre 1873 (1), un article ainsi intitulé. Il s'agit de la reproduction d'une communication faite par le Dr Charnock et M. Carter Blake à l'Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Il nous a paru amusant d'en extraire le passage montrant comment nous voyaient, suivant la science du temps, deux dignes compatriotes de la reine Victoria. Rappelons que le XIX^e siècle est la belle époque de l'étude des populations humaines, souvent menée à grand renfort de mesures crâniennes censées, selon les adeptes de la phrénologie, révéler les facultés dominantes des individus et, pour certains (mais ce n'est pas le cas de nos deux observateurs britanniques), prouver la " supériorité de la race blanche ".

" *Quoi qu'il en soit (de l'étendue du pays wallon), disent MM. Charnock et Carter Blake, c'est à Liège que se trouve le véritable centre de la nationalité wallonne, car dans cette ville le peuple parle le wallon, et c'est là qu'ont été imprimés la plupart des ouvrages écrits dans cette langue.*

Les Wallons sont appelés Walsche par leurs voisins les Germains (...) et les Flamands les désignent par le sobriquet de Fransquillons. Le mot wallon vient, dit-on, du vieux mot german Wahle qui signifie étranger (...) Les Wallons, dont le nombre ne s'élève plus en Belgique qu'à un million six cent mille, sont les descendants des anciens Belgae, qui se maintenaient dans les montagnes des Ardennes alors que le reste de la Gaule était déjà envahi par les conquérants germains, et qui subirent cependant, principalement dans leur langage, l'influence romaine.

Les Wallons sont grands et robustes; quelquefois maigres et élancés; ils ont les cheveux foncés, les yeux

hardis, de couleur bleue ou d'un brun foncé, et la voix mâle (...)

Les Wallons proprement dits sont aux Belges ce que les paysans irlandais sont aux habitants de la Grande-Bretagne; ils sont pauvres, mais doués d'un caractère jovial, superstitieux, chastes, hospitaliers, querelleurs, violents et généreux, comme les Irlandais, et ils portent comme ces derniers le cachet de leur origine celtique. Ils sont hardis et durs à la fatigue, et donnent d'excellents soldats; aussi les armées espagnoles, dans les Pays-Bas, étaient composées en majeure partie de Wallons. Un écrivain moderne, Chambers (2), dit en parlant de ce peuple: " Les Wallons de nos jours tiennent plus des Français que des Germains qui sont également leurs voisins. Ils surpassent les Flamands en adresse, en activité et en industrie et les Français en gravité, en persévérance et en assiduité. Ils ressemblent cependant plus aux derniers qu'aux premiers par la rapidité avec laquelle ils obéissent à un premier mouvement, et leur colère s'apaise bien plus vite que celle des Flamands, dont les sentiments sont en général plus profonds et plus durables. Il faut remarquer que la révolution belge fut essentiellement l'œuvre des districts wallons, et que les hommes d'État les plus éminents que la Belgique compte actuellement dans son sein sont d'origine wallonne. C'est contre l'esprit et les tendances des Wallons que le mouvement flamand fut principalement dirigé. "; Du reste, le caractère varie suivant les districts: ceux de Liège, d'après Duvivier, sont gais, spirituels et laborieux, tandis que ceux de Namur sont rudes et réservés... "

Le portrait serait-il flatté ? A vous d'en juger.

J.L.

(1) Organe de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Belgique siégeant à Bruxelles, (31^e année - 5⁷^e volume).

(2) Ndir: l'Écossais William Chambers (1800-1883), auteur d'une encyclopédie portant son nom. Il avait aussi fondé, avec son frère Robert, le *Chambers's Journal*.

Le 16 mai, congrès du RWF-RBF à Wépion

Un temps superbe, une très belle salle, le concours de plus de 300 militants et sympathisants, tous les Ingrédients étaient réunis pour faire un succès de cette Journée.

MM. **Jean Charbonnel**, ancien ministre et député-maire, **Jean-Yves Autexier**, sénateur et conseiller de Paris, et **Claude Jadoul**, secrétaire général du Cercle franco-wallon de Paris, ont apporté le salut de la France. **M. Jacques Dupont**, président de Wallonie libre, et **Me Marcel Cools** avaient également répondu à l'invitation.

Au vu de l'importance du message de M. Charbonnel, Wallonie-France a choisi d'en donner la publication intégrale.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je m'adresse à vous, évidemment, à titre personnel, mais sans avoir, en quoi que ce soit, à dissimuler ma qualité – je ne dirais pas l'héritier – mais de disciple du général de Gaulle, dont j'ai été le militant depuis 1947, le ministre en 1966-67 et, enfin, le dirigeant du mouvement, l'UNR puis l'UDR, qui le soutenait. Sans chercher, comme certains, à monopoliser ce que fut sa pensée posthume, je crois donc avoir le droit de vous apporter mon témoignage au nom d'une certaine idée de la nation et de l'Europe, dans l'esprit qui fut le sien.

Une certaine idée de la nation, que je ne limiterai pas aux seules frontières de l'Hexagone : je pense que vous en serez bien d'accord. Qu'est-ce à dire ? A mes yeux, il s'agit à la fois d'une référence à des valeurs, à la continuité d'une Histoire, à l'unité d'un pays.

Des valeurs ? Ce sont celles de la République, de liberté, d'égalité, de fraternité, auxquelles j'ajouterais volontiers aujourd'hui l'affirmation, si nécessaire, du principe de laïcité. Rappelons-nous Malraux : la France n'est jamais aussi grande que lorsqu'elle s'efforce vers l'universel, en dépassant tous les égoïsmes.

La continuité d'une Histoire, plus forte que les convulsions partisans, les révolutions, les changements de régimes – et de frontières... D'une Histoire qui ne s'est pas arrêtée à Waterloo !

L'unité d'un pays, plus forte aussi que les diversités naturelles et les différences, si légitimes, des régions et des peuples qui décidèrent librement, le 14 juillet 1790 à la Fête de la Fédération, de se rassembler pour constituer la France moderne. C'est en fonction de ce mouvement profond et non d'un centralisme jacobin avec lequel on a trop souvent voulu les confondre, que les gaullistes authentiques se sont toujours adressés non seulement à leurs concitoyens mais aussi à leurs frères que seules les péripéties de l'Histoire ont séparés d'eux.

*Une certaine idée de l'Europe, aussi. Je pourrais ici être très bref, car mes convictions en ce domaine, nourries auprès du général de Gaulle, coïncident très exactement avec celles que j'ai trouvées, Monsieur le Président, dans vos discours et dans vos écrits (et tout récemment encore dans la tribune libre du dernier n° de Wallonie-France). C'est-à-dire que nous souhaitons, les uns et les autres – et c'est important de le dire maintenant à moins d'un mois avant les élections européennes – une Europe **indépendante** (et non simple relais de la puissance américaine et des forces internationales économiques et financières que les États-Unis contrôlent ; une Europe **confédérale**, laissant aux États et aux nations toute leur place afin qu'ils puissent développer, ou conserver, des politiques sociale, économique, internationale, qui ne soient pas écrasées par le rouleau compresseur d'un*

*libéralisme sans frontières, ni par la dictature hypocrite des technocrates de la commission ; enfin, une Europe **réaliste**, n'excluant pas l'approfondissement de ses structures entre un groupe de pays (par exemple la France et l'Allemagne) ou pour la réalisation d'un grand projet, comme nous l'avons fait pour la fusée Ariane... Ainsi pourrions-nous faire avancer une construction nécessaire (comme de Gaulle l'a fait ou a voulu le faire en 1958, avec la PAC, avec le plan Fouchet) en développant une troisième voie entre un souverainisme dépassé et un fédéralisme destructeur de nos patries.*

C'est dans ce cadre que je voudrais, Mesdames et Messieurs, vous apporter un triple message.

Et d'abord l'expression de l'admiration que je ressens pour votre courage. Le courage du peuple wallon qui se trouve aux avant-postes de la Francité, là où il faut défendre, vis-à-vis du monde germanique et de la vague anglo-saxonne, la langue et la culture qui nous sont communes, une Histoire qui a été un moment confondue et que des frontières artificielles qui ne nous ont jamais vraiment séparés. Et, en particulier, le courage de votre Rassemblement qui occupe aujourd'hui cette place que je salue, celle d'une avant-garde dans cet avant-poste, malgré toutes les difficultés que vous rencontrez, malgré toutes les contraintes qui vous enserrant.

Mon deuxième message sera un vœu : que vous confiez votre destin, alors que plusieurs solutions s'offrent à vous, au principe démocratique majeur, celui de l'autodétermination. Demain (et sans doute plus tôt que beaucoup ne le pensent), la Wallonie doit être ce qu'elle décidera de devenir. De Gaulle n'a rien dit d'autre, il y a quarante ans, à M. Robert Liénard. Ce qui vous imposera évidemment, ce qui vous impose déjà pour que ce choix ne soit pas subi mais rayonnant et conquérant, une prise de conscience déterminée de tous vos atouts – et ils sont nombreux – et l'affirmation d'une volonté politique vigoureuse et audacieuse : elle devra, je le pense, s'affirmer en étroite union avec Bruxelles, incontournable, en toute hypothèse, pour l'Europe future, que vous ne pourrez laisser annexer ni par vos voisins du Nord ni par une commission dont trop de membres oublient qu'ils sont et doivent rester les subordonnés des représentants légitimes de peuples. Mon troisième message sera un message de confiance. Confiance en vous-mêmes, en premier lieu, comme nous venons de le voir. Mais aussi confiance en la France. Car il sera évidemment essentiel qu'au moment où vous ferez le choix de votre avenir, vous puissiez compter sur la France, afin que rien ni personne ne vienne entraver l'exercice de votre liberté. Une France si proche géographiquement, mais qui vous paraît souvent lointaine ou indifférente, peut-être parce que notre parenté est tellement évidente qu'il ne semble pas, à beaucoup, nécessaire de la rappeler. C'est pourquoi il nous a paru aujourd'hui nécessaire de témoigner par notre présence de notre solidarité, établie non seulement sur la loi du cœur mais aussi sur la conscience des réalités, et, disons

le mot, des richesses fréquemment méconnues, que vous représentez.

C'est dans cette double direction, affective mais aussi réaliste, avec discrétion mais aussi détermination, qu'un nombre croissant de Français doit agir. Après Michel Jobert, après Jean-Pierre Chevènement, je souhaite que beaucoup de nos compatriotes, appartenant à toutes les familles politiques et spirituelles de notre pays vous disent, et disent à l'opinion française, que lorsque vous en aurez besoin, vous pourrez compter sur nous !

* * *

Après les interventions de **Claude Thayse** (Nivelles), **Jeannine Holsbecks** (Namur), **Marc Philippe** (Huy-Waremme), **Claude Henrard** (Verviers), **René Swennen** (Liège), **Stéphanie Roland** (La Louvière), **Marc Wilmet**

(Bruxelles, **Claude Jadoul**, **Guy Piérard** (Soignies), et **Miette Lovens** (Huy-Waremme), le Congrès se termina par l'allocution du président **Paul-Henry Gendebien** qui conclut : "**Nous ne nous appartenons pas, notre cause compte plus que nous. Car nous ne sommes qu'un chaînon, un moment dans la longue marche du mouvement wallon. D'où le nécessaire mélange d'humilité et de fierté qui nous habite.** (...)

Vive Bruxelles français ! Vive la Wallonie française !"(*)

Le Chant des Wallons et la Marseillaise, repris en chœur par l'assemblée, clôturèrent le congrès.

Paul DURIEUX

(*) Textes reproduits sur le site <http://rwf.be>

Question écrite

Paris, Sénat, 11 juin 2004 – M. Jean-Yves AUTEXIER appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'accord créant l'Union linguistique française entre la France et la Communauté française de Belgique. Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Communauté française de Belgique ont signé, le 22 mars 1999, un accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique. Il lui demande s'il est possible d'établir un premier bilan de l'application de cet accord et si des dispositions sont envisagées pour en accroître la portée (communiqué).

Ndlr : Cet accord a été négocié par M. P.-H. GENDEBIEN, alors délégué général Wallonie-Bruxelles à Paris.

" La persistance d'un miracle identitaire "

C'est le miracle d'une identité française clairement intacte, soutient Alexandre Adler (*Le Figaro*, 08/06/04), chose paradoxale, puisque " nous vivons un véritable effondrement de l'identité européenne " au moment même de sa construction institutionnelle !

Si les lettrés et les artistes du Siècle des Lumières avaient déjà revendiqué une identité européenne, celle-ci fut " mise à mal par les idéaux nationalistes étroits propagés par le romantisme ". La fin du XIX^e siècle avait vu toutefois s'amorcer une renaissance du sentiment européen qui se prolongea au XX^e grâce à des personnalités politiques ou littéraires comme de Gaulle ou Raymond Aron capables de transcender les langues et les frontières. Et c'est, hélas ! au moment où le couple franco-allemand s'édifie que l'on voit la connaissance de la langue de l'autre diminuer.

De plus, sauf peut-être au niveau des arts, l'Europe souffre d'un manque cruel " d'éléments de constitution d'une citoyenneté européenne ".

" A la vérité, ce qui émerge en ce moment même du maelström européen, ce sont bien plutôt ces identités régionales qui sont parfois 'infranationales', parfois aussi 'infracontinentales', c'est-à-dire d'une supranationalité qui n'atteint pas le niveau européen. Ainsi, la Catalogne, l'Écosse, la Flandre sont-elles parvenues à exprimer sans cesse davantage une conscience indépendante du cadre national auquel elles appartiennent encore ".

Et ce qui est moins bien observé, c'est " un franchissement subreptice des frontières (et), sur ce point, la France, qui n'est pas en reste après avoir absorbé les principales sociétés belges de banque, d'énergie, voire d'industrie lourde, avec la complicité active de la classe dirigeante bruxelloise, est en train de constituer autour de Lille une conurbation qui entraîne le territoire wallon, sans

capitale véritable, dans son sillage. Demain, peut-être, une Suisse romande, irritée par l'europhobie alémanique, entreprendra sans doute la même dérive sociétale qu'en Belgique ".

Et, dans cette Europe en gésine laborieuse, ne voit-on pas encore les pays nordiques pratiquer une étroite coopération ressemblant fort à un fédéralisme, ou l'axe Rome-Madrid se tourner vers le Moyen-Orient et l'Amérique latine ou enfin la République d'Irlande, championne du catholicisme, retrouver les Anglais et les Écossais dans une même méfiance envers l'Union européenne.

" Et pourtant, dans ce drame de la conscience européenne, l'identité française tient bon " : un Pays basque français calme (au contraire de l'espagnol " au bord de la rupture avec Madrid "); une Bretagne " où l'autonomisme ne concerne plus que quelques dizaines d'abrutis sans espoir " ; une Alsace " revenue au sentiment français " et une Corse qui a refusé, à la majorité qualifiée, l'extension de son autonomie. Quant aux communautés récemment arrivées, leur assimilation, masquée par une focalisation abusive de la facette religieuse, s'opère largement.

" Bref, l'identité française tient infiniment mieux le coup que celle de tous ses voisins ", répète A. Adler qui ne veut " guère parler de la Belgique "

S'il admet la nécessité de la régionalisation en matière administrative, l'auteur redoute, pour la France, " une dilution postnationale de sa culture unitaire et républicaine. (...) Maintenons la France ; c'est le meilleur moyen de maintenir demain une Europe qui doute singulièrement d'elle et qui ne trouvera pas son identité dans le vandalisme antiaméricain " !

J.L.

Mur flamand et coups de force

Marc DE MIDDELEER, docteur en droit, UCL

"Reden an die flämische Nation", c'est bien là le message que, parodiant Fichte, Jean-Luc Dehaene, ex-Premier ministre "belge" (futur Premier ministre ?), adresse aux Belges anciens et à l'Europe lorsqu'il soutient, avec son parti très chrétien, le boycott des élections européennes et l'hostilité caractérisée à l'égard des hommes et des femmes de culture française, dans l'arrondissement entourant Bruxelles.

Il faut toujours revenir aux évidences pour en tirer les conséquences. Les sentiments anti-français par lesquels la nation flamande s'est affirmée, à l'origine sur le plan culturel, aujourd'hui sur tous les plans, continuent d'animer le peuple flamand pour consolider sa Communauté en un État (peu importe la formulation).

Le " Mur de la Flandre " en chantier

Ce " Mur ", dans son tronçon encerclant la métropole française de Bruxelles, parallèlement en voie de flamandisation, présente les dernières failles de cette frontière d'État qu'il faudra colmater dans les meilleurs délais, dût-on utiliser la méthode éprouvée du pas-à-pas et du faux consensus de pacification trompant Wallons et Bruxellois.

Il y aura donc sans aucun doute une nouvelle conférence diplomatique entre Flamands et Wallons pour désosser le royaume. Ce sera le " forum " ou autre " commission institutionnelle " selon l'habitude de camoufler la réalité des faits et des objectifs sous une appellation lénifiante.

Le belgicisme latent en Belgique française soutient paradoxalement cette pratique, dans l'espoir parfaitement vain de limiter la cassure – l'évolution du fédéralisme belge de dissociation le démontre.

Et de conserver à tout prix un État et une monarchie belges, fussent-ils vidés de sens. N'est-ce pas, en quelque sorte, une forme inconsciente de collaboration avec le flamand ? Du point de vue nationaliste flamand, on a compris, en effet, que le maintien de la Belgique, certes mal aimée ou sujet d'indifférence, reste une superstructure nécessaire pour contrôler Bruxelles, tirant argument – de manière contradictoire mais qui s'en soucie ? – de sa qualité de capitale du royaume et de capitale de la Flandre.

Le vrai problème

L'État belge, de plus en plus bidon, dans lequel la Flandre acquerra demain sa pleine autonomie dans tous les domaines, à l'intérieur (Justice comprise) comme à l'extérieur, ne doit-il pas subsister pour empêcher le rapprochement naturel et l'association des terres romanes de la Wallonie et du grand Bruxelles avec la France ? Comme l'écrivait l'historien Léopold Génicot (*La Wallonie : un passé pour un avenir*, 1986) : " Une région contiguë de la France, qui ne lui appartient pas mais qui partage depuis des siècles sa langue et sa civilisation, voilà le problème. Aucun ouvrage de quelque envergure ne l'a encore posé. Le passé de nos provinces romanes n'a jamais été étudié comme tel mais uniquement dans le cadre et selon les perspectives belges, qui lui a infligé des amputations

et des gauchissements (...) car il est une réalité : nos terres wallonnes appartiennent au monde latin et à la civilisation française et elles entendent s'y intégrer pleinement. Pourquoi s'en effaroucherait-on au temps du Benelux, des histoires de la Grande-Néerlande et du remplacement, dans les universités belges, du cours d'Histoire de Belgique par celui des Pays-Bas ? Ce qui est vertu au Nord serait-il vice au Sud ? " .

Les prémices de l'association

On attend aujourd'hui des mandataires politiques de la Communauté française et de la Région wallonne moins de frilosité et point d'ambiguïté, mais un volontarisme dynamique pour mettre en œuvre, par des réalisations substantielles et efficaces, le double accord noué avec la République française, à savoir :

* Le traité de coopération culturelle bilatérale entre la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) et la France, signé le 22 mars 1999 ;

* Et, plus complet et ambitieux, le tout récent traité passé le 10 mai 2004, entre la Wallonie et la France (Bruxelles étant muselée par l'État belgo-flamand) par lequel les parties conviennent de développer entre elles " une coopération globale, porteuse de retombées concrètes, orientée notamment vers la valorisation des ressources humaines, le développement durable, le partenariat entre administrations et entre opérateurs économiques wallons et français " .

Puisse le message du ministre-président wallon Van Cauwenberghe ne pas rester dans l'anthologie des vains discours quand il décrétait, ce même 10 mai, " La fin d'une grande frustration, précisant : Il nous manquait l'accord de coopération qui devait nous unir avec la nation dont nous sommes incontestablement le plus proches (ndlr : n'osant dire franchement dont nous sommes partie), parce que notre histoire est commune, notre langue est identique et notre culture largement partagée. " La France reconnaît ainsi son cap le plus septentrional parmi les Régions de l'UE ; c'est de sa part un investissement pour l'avenir.

Car il n'y aura pas de marche arrière

Pas de retour à des partis " belges " défendant des objectifs et des intérêts communs à une " patrie belge " de l'imaginaire ; pas de rétablissement de la prééminence des lois fédérales sur celles des entités fédérées ; pas de Sénat paritaire disposant d'un réel pouvoir autre que consultatif ; pas de Cour constitutionnelle fédérale de l'ordre judiciaire indépendante du pouvoir politique.

Mais bien une mise en œuvre croissante du droit de la Wallonie et de la Flandre de conclure chacune pour leur part des traités et accords internationaux et de déployer leurs représentations diplomatiques propres à l'étranger.

Robert Collignon, président sortant du Parlement wallon, exposait la situation en un juste raccourci au Sénat à Paris, le 9 février 2004 : " Nous avons d'une part, des Flamands qui n'aiment plus la Belgique mais qui conti-

nuent à la contrôler et, d'autre part, des francophones qui l'aiment encore mais qui ont peu à y dire ! "

Au contraire des Wallons, les Flamands, dont la nationalité n'est pas contestée même dans les milieux les plus néo-unitaristes, n'ont jamais aimé la Belgique, cette création essentiellement wallonne et bruxelloise, prise en main au XIXe siècle par les grands propriétaires terriens catholiques et par les industriels libéraux et catholiques, tous de langue et de culture française depuis avant le XVIIIe siècle. Droit du sol, homogénéité ethno-linguistique : il s'agit d'éradiquer de la Région-État flamande, le Belge français et quiconque respire la culture française. L'accord de coopération culturelle que la Flandre a signé avec la France le 28 septembre 2000 est bel et bien une escroquerie pour faire bonne figure et soutenir les affaires avec le grand voisin. A preuve, les actions anti-francophones autour de Bruxelles.

Ce n'est pas l'évocation apeurée d'un prétendu État-nation belge de la paix de Westphalie (1648) aux débuts de l'indépendance (1839), thèse défendue à Liège par l'archiviste Sébastien Dubois, (*La Libre Belgique*, 04/05/04) qui guérira la Flandre de son nationalisme. Après tout, la République serbe de Bosnie a bien été reconnue, par les instances internationales, par scission forcée de la Bosnie-Herzégovine, malgré une langue commune.

L'Histoire évolue constamment

A cette idée d'une "patrie belge de nos lointains ancêtres retrouvée dans des sources imparables" le grand historien Génicot n'a-t-il pas plus raisonnablement répondu : "L'intérêt de cette question n'est-il pas plus spéculatif que pratique ? La matière historique évolue constamment. Ne pas s'hypnotiser sur le passé mais bâtir l'avenir." Et l'historien nous disait déjà : "Au Moyen Age, des principautés se sont forgées, préfiguration de nos provinces. Elles ont surtout engendré un sentiment : les habitants de chaque principauté sentaient qu'ils formaient une communauté ; cette conscience, qui deviendrait "particularité" avec la réunion de ces territoires au XVIe s, serait durable. L'Ancien Régime n'a jamais reconnu que des "naturalités" provinciales et n'a jamais admis à une charge dans une principauté que des natifs de celle-ci. Rassemblement depuis 1421 par les Bourguignons : on ne doit jamais oublier que la vaste principauté de Liège échappa au mouvement et qu'elle a vécu jusqu'à l'annexion par la Convention (1795) un destin original ; à preuve, l'orientation de ses peintres vers Nicolas Poussin et Claude Lorraine plutôt que vers Rubens. Un autre processus capital s'était enclenché : l'ouverture à la France et à sa civilisation à partir de 1200 ! Cette influence s'est constamment renforcée avec – pour principales étapes – l'installation des Bourguignons, le rayonnement du philosophisme et du classicisme au temps des Lumières, les architectes Guimard, Montoyer, Dewez, le "régime français" de 1795 à 1815 qui remodela complètement notre cadre de vie, la constitution d'un royaume de Belgique où la bourgeoisie était maîtresse et ne connaissait pratiquement que la langue et la culture française.

La Wallonie s'y intégra facilement mais, ipso facto, elle perdit de sa spécificité : elle oublia son passé ! (...)

Au XXe siècle, la situation change du tout au tout. La Wallonie prend de plus en plus conscience d'elle-même. Et sur le plan culturel, plus tard, sur le plan social, le mouvement flamand a dressé la Flandre contre la

Belgique. Simples exemples : le *Vlaamse Automobilisten Bond* face au *Royal Automobile Club de Belgique* et le *Vlaamse Toeristen Bond* face au *Royal Touring Club de Belgique* (...) Et la majorité flamande peut, dans notre système, imposer son point de vue ! La Wallonie ne décide plus de son sort. "

Sabotage du recensement linguistique en 1959-60, "Walen buiten" de l'Université Catholique de Louvain en 1963-68, les coups de force flamands sont payants et se rééditent...

Pour l'actualité, quand on considère les comportements illégaux, voies de fait marquées de mauvaise foi et de mépris des droits de l'homme, à l'endroit des francophones dans les communes à facilités et dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, on entend encore le professeur Génicot dire en 1964 : "Le nationalisme flamand a atteint les masses. Il commande à tous les Flamands. On parle sans doute de "modérés" hostiles aux exigences, linguistiques notamment, de quelques "extrémistes". Mais nous attendons toujours que ces modérés se manifestent et qu'ils se révoltent contre ces exigences. "

Il n'y a rien à attendre qui soit de cette nature.

Le contexte belge et beneluxien

Au nom de quel principe de supériorité, le Premier ministre du royaume est-il forcément un Flamand, sans alternance saine et légitime dans un État binational ?

Inspirée par la majorité flamande, l'idée "bene-luxienne" domine notre politique étrangère au détriment des rapports privilégiés que l'État belge en tant que tel pourrait et devrait avoir avec la France. Mais le lion flamand veille...

Les accords de coopération entre la Belgique romane et la France s'en trouvent d'autant plus importants pour aboutir à une association constructive et protectrice des intérêts moraux, culturels et matériels des Wallons et des Bruxellois, et pour conforter la Francophonie internationale et le rayonnement français.

L'anglo-américanisme, par le biais inconscient de la facilité, menace l'Union européenne, son identité propre, la richesse de sa diversité culturelle et enfin son indépendance.

La volonté de la Flandre de contrôler la métropole française de Bruxelles et de la néerlandiser progressivement s'inscrit dans ce menaçant contexte géopolitique. N'oublions pas non plus le plaidoyer flamand, soutenu par les Verhofstadt, Dehaene et autres Premiers ministres belgo-flamands, pour le projet fédéraliste d'une "Europe des Régions" visant ainsi à affaiblir les grands États-nations au sein de l'UE.

La place de Strasbourg pour le Parlement européen se trouve contestée pour les mêmes raisons profondes au profit d'un Bruxelles que revendiquent les Flamands en tant que "Capitale de la Flandre" !

C'est dire que l'enjeu et le défi concernent tout autant la France. Le flamingantisme et l'anglo-américanisme menacent doublement Bruxelles, aux portes mêmes de la République.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE**Complémentarités arabo-francophones ⁽¹⁾****Pierre BERTRAND**, sénateur honoraire

Les tensions qui secouent le monde arabe se répercutent directement dans ses rapports avec le monde occidental. Elles justifient le rappel du dialogue favorable, initié voici vingt ans par la Francophonie. Les mieux avertis, aussi bien dans la grande famille arabe que francophone, savent qu'il y a des amalgames pervers qu'il ne faut pas faire, et des jugements partiels à ne pas préférer. Depuis le Sommet de Beyrouth en 2002, le développement de la concertation avec l'Arabophonie a pris une nouvelle dimension, grâce à l'intensification des rencontres. Le premier Sommet francophone à siéger dans une capitale arabe méritait bien une suite utile...

C'est en 1983 déjà que les entretiens spécifiques ont été amorcés, à l'initiative de Stélio Farandjis, ancien Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie, instance devenue voici quelque trois ans le Conseil consultatif de l'Organisation internationale de la Francophonie dont Abou Diouf, fils spirituel et politique de Léopold Sédar Senghor, est le Secrétaire général. Il s'agit, à l'évidence, de valoriser une convergence historique illustrée dès le XVI^e siècle par François I^{er} dans ses divers accords avec Soliman le Magnifique, sultan ottoman éclairé. Il faut aussi tenter de faire vivre en bonne intelligence la diversité humaine, linguistique et culturelle, qui s'interpénètre dans l'espace arabo-francophone.

Sans verser dans un inventaire fastidieux, il convient de savoir comment et avec qui s'articulent ces relations, toujours actuelles. Une première grande organisation régionale à dialoguer avec la Francophonie est la Ligue des États arabes (LEA), impliquant ses 22 membres : l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Comores, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, Oman, le Qatar, le Maroc, la Mauritanie, la Somalie, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, le Yémen et l'Autorité palestinienne. L'autre interlocuteur, non moins important, est l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). Relevons que sept États sont à la fois membres de la LEA et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : Comores, Djibouti, Égypte, Liban, Maroc, Mauritanie, Tunisie. Quinze États sont membres, à la fois, de l'OIF et de l'ISESCO : Bénin, Burkina-Faso, Comores, Djibouti, Égypte, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Tunisie. Ces affinités favorisent hautement les contacts et contribuent à des résultats positifs.

En 1999, la LEA avait assisté officiellement au Sommet de la Francophonie à Moncton, où fut pris le rendez-vous de Beyrouth. En 2000, diverses entrevues entre l'OIF et la LEA ont porté successivement sur le rôle des francophones aux Comores (Conférence du Caire), sur l'organisation conjointe d'un colloque à l'Institut du monde arabe à Paris afin de promouvoir le dialogue des cultures, sur les échanges à Rabat entre le Secrétaire général de la Francophonie et le directeur général de l'ISESCO (7^e Conférence générale) débouchant sur un traité de collaboration, souscrit le 18 janvier 2001. Avant sa mutation, le Haut Conseil de la Francophonie a consacré ses derniers travaux, en direction du monde arabe, à la communication, au rôle pratique de la pluralité des langues, à la cohabitation des religions, à la compatibilité des systèmes juridiques, au tourisme, à la circulation des biens et des personnes entre les deux rives de la Méditerranée. Un Cahier, reprenant les thèmes de débats et ces objectifs, a été édité en commun.

Malgré une situation internationale tendue, dont on ne retient en priorité, hélas ! que les épisodes conflictuels, plusieurs projets sont en cours. Notons que deux accords d'aide bilatérale ont été signés à Paris, l'un avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), l'autre avec la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Plusieurs textes récents ont été traduits en arabe, en vue de leur étude par les autorités arabophones :

- la Charte de la Francophonie ;
- la Déclaration de Bamako, où les pays francophones ont proclamé que " Francophonie et démocratie sont indissociables ", prévoyant les moyens de garantir cette affirmation solennelle ;
- la Déclaration de Cotonou, confirmant que la diversité culturelle est devenue un principe permanent de la politique francophone.

L'apaisement des conflits, heureusement inéluctable après toute crise, trouvera donc un terrain préparé à la paix ainsi qu'à l'avènement d'une coopération réciproque.

Qui promettra à chacun de nouvelles moissons !

(1) Source: *La Francophonie dans le monde, 2002-2003. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*.

DOSSIER EUROPE

Madame Anna Maria CAMPOGRANDE, qui a beaucoup contribué au succès de l'ouvrage récent *Le Français, une aventure, un avenir !*, est fonctionnaire européenne et membre fondateur de l'Observatoire international de la langue française. Passionnée par la question des langues en Europe, elle refuse résolument le choix d'une langue unique, c'est-à-dire l'anglo-américain, et combat pour le respect de l'esprit des traités passés d'abord entre les pays fondateurs, en usant des langues du continent, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le français, sans oublier les autres bien sûr !

Wallonie-France remercie vivement Mme Campogrande qui nous a autorisé à reproduire les témoignages de son engagement. Ce premier texte est cosigné par 22 associations regroupées dans un **Comité de coordination pour la démocratie linguistique en Europe..**

APPEL

du 26 septembre 2003
Journée européenne des langues

" L'Europe sera multilingue ou ne sera pas "

Les Institutions de l'Union européenne, en donnant la préférence à l'anglais pour en faire pratiquement la langue unique de l'Europe, violent les traités européens.

Le choix de l'anglais comme langue dominante procure des avantages massifs, d'ordre économique et politique, aux citoyens de l'UE dont il est la langue maternelle.

Les citoyens de l'UE qui ont d'autres langues maternelles que l'anglais deviennent des étrangers dans l'Union et prennent de moins en moins part à la démocratie de l'Union.

Les langues européennes autres que la langue dominante perdent de plus en plus de leur importance culturelle ; l'identité culturelle des pays où elles sont pratiquées est dangereusement lésée.

L'Union européenne perdra son droit à l'existence si elle n'arrête pas l'évolution actuelle vers l'unilinguisme, et si elle ne revient pas à la pluralité linguistique

C'est pourquoi nous appelons les citoyens européens à mettre en œuvre toute leur influence politique afin de lutter contre l'évolution de l'Europe vers l'unilinguisme.

L'Union européenne est née en tant qu'association libre de pays européens dans une entité supranationale, assurant le pluralisme et l'égalité des droits de tous les peuples participants.

Pour la première fois dans l'Histoire, les pays européens ont décidé d'unir leurs destinées dans un projet d'intégration mettant fin à toute division, à tout conflit, à toute velléité de domination.

Un projet européen de cette taille ne saurait se concevoir sans le respect absolu de l'identité des pays qu'il rassemble, de leur culture et du multilinguisme qui en est l'expression tangible et l'essence même, la condition nécessaire à sa réussite.

L'article 217 du traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, stipule : " *Le régime linguistique des institutions de la Communauté est fixé, sans préjudice des dispositions prévues par le statut de la Cour de Justice, par le Conseil statuant à l'unanimité.* " Cet article n'a jamais été changé, malgré toutes les modifications que le

traité a subies par la suite. N'a pas changé non plus le règlement d'application (1) où on lit : " *Les langues officielles et les langues de travail sont la langue française, la langue italienne, la langue néerlandaise et la langue allemande.* " A ces quatre premières se sont ajoutées, au fur et à mesure des adhésions, les langues des nouveaux pays membres. Ce fait souligne l'importance accordée à la langue de chaque pays dans le contexte de l'intégration des peuples européens.

Dans la réalité, cependant, ces dispositions ne sont pas appliquées, ce qui rend difficile la participation effective du citoyen européen, qui finit par regarder les institutions européennes comme des entités lointaines et artificielles. L'absence, dans la pratique, d'un véritable multilinguisme, accroît de façon exponentielle la distance entre les citoyens et les institutions et leur gestion de la " *res publica europea* "

En cachette, et tout en continuant à affirmer le contraire (2), des institutions européennes, et notamment la Commission, ont mis en œuvre des mesures et des pratiques de plus en plus ramifiées affectant le multilinguisme et favorisant une seule langue. Les raisons invoquées pour cette mise à l'écart " pragmatique " des autres langues sont toutes d'ordre financier, et cela bien que la Commission européenne ait affirmé, dans nombre de documents officiels, que de tels motifs n'entrent pas en ligne de compte pour le règlement des difficultés d'ordre politique. Et les langues sont justement un obstacle politique, peut-être même l'un des plus notables

Parallèlement, les programmes d'enseignement des différents États membres sont de plus en plus axés, et pas seulement dans le domaine linguistique, sur la langue anglaise, à tel point que pour un élève ou un étudiant il devient difficile, voire impossible de choisir les langues qui se présentaient traditionnellement comme faisant partie de la culture européenne, comme le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol. Et tout cela en contradiction ouverte avec les conclusions du Sommet de Barcelone où, pour favoriser une intégration harmonieuse entre les peuples, on a invité les États membres à faire apprendre aux jeunes au moins deux langues étrangères.

La langue est un instrument de pouvoir, peut-être le moins évident, mais sûrement le plus efficace. On est donc confronté à une tentative de colonisation de l'Europe à laquelle collaborent de bonne ou de mauvaise foi, les responsables des politiques communautaires, et pas seulement dans le secteur linguistique. Conséquence immédiate de cette stratégie de domination et de son acceptation irresponsable de la part des autorités des autres pays, peu à peu les citoyens de langue maternelle anglaise vont occuper non seulement tous les postes clés mais tout simplement et prioritairement tous les postes en laissant aux autres ce qui reste. Cette évolution est déjà en cours dans les institutions de l'Union et dans beaucoup d'entreprises européennes.

La classe politique européenne ne saurait s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine linguistique par de simples contributions en faveur de langues locales et/ou minoritaires. Aujourd'hui sont menacées et doivent être développées des langues telles que le français, l'espagnol, l'italien, l'allemand, et toutes les autres langues officielles, qui constituent le fleuron de la culture et du patrimoine européen et servent de support à bien d'autres langues à travers le monde.

Dans cette lutte, personne ne se sauvera seul. Ceux qui se plient à la domination de l'anglais et espèrent la tempérer par la survie d'une ou de deux autres langues sont des perdants dès le départ. D'abord, parce qu'il faut assurer la participation effective du citoyen à la "res publica europea" et, ensuite, parce que tout ce qui est aujourd'hui remis en question, c'est une façon de vivre, une forme de pensée, une vision du monde qui ne peuvent se résumer ni en une ni en deux ni en trois langues seulement.

Il est nécessaire et urgent de mettre en œuvre un système européen souple et flexible, qui assure le lien entre l'Europe et ses citoyens et les conduit à participer activement à sa construction, dans une optique de culture et de démocratie.

La colonisation actuellement en cours sape les valeurs d'égalité et d'égalité de dignité qui sont garanties aux citoyens européens, par les textes, mais systématiquement remises en question par la Commission et d'autres institutions.

Nous sommes convaincus que, sans une égalité effective entre les citoyens européens, toute obligation morale

Crise majeure en vue en Euroland

Le 20 mai 2004, Robert Phillipson, professeur à la Business School de Copenhague, a répondu à Mme A. Campogrande ainsi qu'aux commissaires européens, le Britannique Neil Kinnock, les Italiens Romano Prodi et Mario Monti, les Français Pascal Lamy et Jacques Barrot, et le Belge Philippe Busquin. Après avoir observé qu'une politique des langues

d'appuyer et de renforcer l'Union tombera, pour laisser la place à l'obligation opposée de la détruire afin de sauvegarder sa propre identité, ce qui serait une vraie tragédie.

Qu bien, l'Europe respectera et gardera la diversité de ses cultures et de ses langues, cette diversité qui en constitue l'identité et la spécificité, ou bien elle périra dans une série de conflits, dont on perçoit déjà les premiers signes.

Nous lançons donc un appel à tous les Européens, épris de liberté et soucieux de préserver leur identité et les valeurs portées par leur langue pour qu'ils exigent du Parlement européen, du Conseil de l'Union, de la Commission européenne :

1. La primauté pour la question linguistique en Europe, de sa dimension politique, sur tout autre aspect technique ou financier.
2. Le respect de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, sans laquelle celle-ci perdrait elle-même son identité.
3. Un régime linguistique des institutions européennes explicite, choisi selon des règles démocratiques et transparentes, soumis à un véritable débat public.
4. L'adoption d'une politique linguistique fondée sur le principe d'égalité des citoyens et, par conséquent, d'égalité de leurs langues et cultures respectives.

(1) Règlement n° 1, établissant le régime linguistique de la Communauté économique européenne, article 17, *Journal officiel* n. B 017 du 06/10/1958, p. 385.

(2) Déclaration inscrite du P.V. du Conseil, 25 Juin 2002. "Rappelant les conclusions du Conseil européen de Barcelone en ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères, le Conseil et la Commission" "encouragent l'ensemble des institutions à promouvoir la diversité culturelle et les connaissances linguistiques à tous les stades de la carrière des fonctionnaires et autre agents des Communautés européennes."

l'Union européenne contribue au déficit démocratique et crée les conditions de crises politiques majeures dans l'avenir. Est-ce réellement cela que veulent nos dirigeants ?

(1) Auteur de "English-only Europe? Challenging language policy. Seul l'anglais pour l'Europe? Le défi d'une politique des langues."

Europe politique : un point de vue

Marc PHILIPPE

L'Europe ne fait pas recette. Le dire, c'est enfoncer une porte ouverte. Le résultat du scrutin européen dans les anciens et les nouveaux pays membres vient encore d'apporter la preuve du manque d'intérêt, voire du rejet de l'Union européenne en s'exprimant par une abstention massive ou par un vote en faveur des candidats souverainistes et eurosceptiques. L'Europe expie ainsi le manque de lisibilité de ses institutions et son manque de transparence démocratique, sans oublier son credo néo-libéral de plus en plus perçu, à tort ou à raison, comme une menace directe sur l'emploi et un vecteur d'inégalités sociales.

Et pourtant, l'Europe est plus que jamais nécessaire. Il est aujourd'hui impensable de contrôler les effets pervers de la globalisation de l'économie sans la présence d'organisations et d'institutions suffisamment fortes. L'UE possède une telle dimension. En outre, il convient de la doter d'une large capacité d'intervention militaire afin de contrebalancer la puissance américaine et de l'empêcher d'imposer sa vision unilatérale des affaires du monde. Pour ce faire, l'Europe doit dépasser le stade de la simple union économique et gagner un poids politique. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'action qui a abouti, d'une part, à l'incorporation des 10 nouveaux membres, issus pour la plupart de l'ancien bloc soviétique et, d'autre part, à l'adoption récente par le Conseil européen d'une Constitution. Ce sont là deux étapes politiques très importantes sur lesquelles il faut oser porter un jugement critique.

Commençons par l'élargissement. Personne n'en conteste la pertinence. Celui-ci permet d'abord à l'Union d'atteindre une taille mondiale et, ensuite de tirer un trait définitif sur plus de 40 années de dictature soviétique. Il est enfin un espoir de développement économique et social non seulement pour tous les nouveaux adhérents mais également pour les Quinze. Est-ce à dire que l'élargissement ne présente *in fine* que des avantages ? Certes non. Dans un petit ouvrage pertinent (1), Marie-Luise Herschtel, professeur d'économie européenne à Paris, relate les difficultés économiques que provoquera l'entrée des 10 nouveaux. L'auteur craint bien moins un mouvement de délocalisation en leur faveur (l'ouverture des marchés de l'Est s'étant déjà produite, selon elle, depuis le milieu des années 1990) qu'une difficulté à financer un rattrapage économique et une amélioration du niveau de vie des nouveaux arrivés (aujourd'hui 45 % du niveau de vie des Quinze). L'évolution de l'enveloppe budgétaire à allouer aux fonds structurels va donc s'avérer un des problèmes majeurs à résoudre par l'Union et ce, d'autant plus que pas mal de contributeurs nets au budget européen, comme l'Allemagne et la France, ont fait connaître leur réticence à voir augmenter le financement du budget européen. C'est à juste titre que les bénéficiaires actuels des fonds (tels l'Espagne et la Wallonie), redoutent de voir supprimer ces aides. D'aucuns se plaignent, dès lors, de la précipitation avec laquelle cet élargissement a eu lieu. N'aurait-il pas mieux valu procéder par étapes ?

De plus, les problèmes que pose l'élargissement ne sont pas seulement de nature économique. L'impact politique sur le bon fonctionnement des institutions est loin d'être négligeable. Deux faits sont à souligner, tous deux conséquence du passé soviétique récent : le fait national et l'atlantisme. Même s'il faut bien admettre que c'est l'implosion de l'empire soviétique qui a été l'élément

déterminant pour voir les pays de l'Est recouvrer leur pleine souveraineté, la conscience nationale y a néanmoins joué un rôle majeur. Il est donc normal que cette liberté nouvelle entrave dans l'immédiat l'élan de ces pays en faveur d'un projet de fédération européenne qui restreindrait de fait une souveraineté récemment acquise. De même, leur atlantisme de raison a entraîné l'adhésion à l'OTAN, pour se prémunir d'un retour possible de la Russie. D'où un certain alignement de ces pays sur les positions américaines, comme la crise iraquienne vient de le démontrer. Cet alignement a d'ailleurs influencé le contenu de la nouvelle Constitution européenne (2).

Celle-ci vient tout juste d'être adoptée par le dernier Conseil européen de Bruxelles. Elle doit maintenant passer l'épreuve des parlements nationaux des pays membres. Des difficultés sont à prévoir, notamment du côté britannique. Indépendamment de cet aspect des choses, comment peut-on juger le nouveau texte de la Constitution ?

Une avancée politique certaine si on considère que la règle générale, antérieure à la décision prise à l'unanimité, a évolué vers la mise en place d'un vote à la majorité qualifiée. C'est un progrès absolument indispensable pour une Europe à 25, afin d'éviter un éventuel blocage des institutions. Sans entrer, ici, dans le détail, remarquons également que la Constitution clarifie les rôles de la Commission, du Conseil, du Parlement et des Parlements nationaux. L'avenir nous apprendra si cette clarification permettra de rétablir un lien entre les citoyens et les institutions de l'UE.

Soulignons également l'intégration, avec valeur obligatoire, de la Charte des Droits fondamentaux à la Constitution. Cette chartre reprend les grands principes sur lesquels l'Union est bâtie, entre autres le respect des droits de l'homme, l'égalité, la tolérance, la justice, la non-discrimination. Elle est, selon certains, la base sur laquelle pourrait se fonder une véritable Europe sociale. Dont acte.

Des critiques se font toutefois déjà sentir quant à l'opportunité d'avoir intégré le contenu des différents traités antérieurs dans la Constitution. Comme le fait remarquer le conseiller d'État français Yves Salesse (3) : pratiquer de la sorte, c'est consacrer, dans un texte fondamental applicable à tous les Européens, le seul et unique horizon de l'idéologie néo-libérale et de l'économie de marché. Au-delà, la question se pose de savoir si les 25 trouveront la force nécessaire pour s'entendre sur un fonctionnement efficace de l'Europe politique ou si l'on s'achemine vers une Europe à géométrie variable où certains opteront pour plus d'intégration, d'autres vers un socle commun plus restreint. Dans cette deuxième hypothèse, les yeux se braquent vers le couple franco-allemand, puisque historiquement, l'Allemagne et la France sont considérées, à juste titre, comme des moteurs de la construction européenne. Paris et Berlin endosseront-ils encore ce rôle ? Ce n'est pas évident. D'abord parce que, si la France et l'Allemagne restent des pays très influents au sein de l'UE, leur poids respectif a diminué depuis l'élargissement ; ensuite et plus fondamentalement, parce qu'il n'est pas sûr qu'existe un véritable consensus franco-allemand. A ce propos, il est intéressant de confronter les points de vue d'intellectuels français et allemands qui ne

représentent certes pas la position officielle de leurs gouvernements respectifs, mais exercent toutefois une influence réelle sur le mouvement des idées. Il s'agit, d'une part, du philosophe et rédacteur en chef de la revue *Le Débat*, le Français Marcel Gauchet et, d'autre part, des Allemands, le philosophe Jürgen Habermas et le sociologue Ulrich Beck.

Dans la conclusion d'un article paru dans sa revue (4), M. Gauchet estime que l'intégration européenne, pensée par les pères fondateurs et basée principalement sur l'économique et l'institutionnel, est révolue. Elle doit faire place à une Europe des peuples, fondée sur une dialectique entre les Nations et la civilisation, entre l'originalité et la spécificité des peuples qui composent les Nations de l'Europe et leur fond commun de civilisation. Au travers de cette conception transparait la tradition multiséculaire de la nation française. En revanche, l'expérience traumatisante des conséquences, induites notamment par le nazisme, pendant la courte période où s'institua le nationalisme allemand, influence la réflexion d'Habermas et de Beck. Elle les conduit à concevoir une méfiance presque instinctive vis-à-vis de l'État-nation. Au fil d'une œuvre dense (5 & 6) où la mondialisation de l'économie sert de fil conducteur, ces deux auteurs affirment, non sans arguments pertinents, que l'État-nation est un cadre dépassé pour répondre aux défis d'une économie transnationale. Les États-nations doivent se transformer en un État à caractère cosmopolite. L'UE, sorte d'archétype ou de matrice pour ce futur État, aurait ainsi une dimension suffisante pour tenter de résoudre, aux côtés d'autres organisations (ONG par exemple), les problèmes engendrés par la mondialisation de l'économie.

Ces orientations contrastées illustrent sans doute la difficulté qu'il y aura à trouver une position commune

entre Allemands et Français s'ils veulent faire avancer la construction européenne. Toutefois, les exemples de Charles de Gaulle et de Konrad Adenauer, d'une part et d'Helmut Kohl et de François Mitterrand, d'autre part, prouvent qu'une approche commune est possible.

L'Europe est à la croisée des chemins. Son avenir et son évolution sont aujourd'hui difficilement prévisibles, mais il est d'ores et déjà acquis qu'elle sera la résultante d'une dialectique entre : les régions, qui sont devenues les unités nécessaires du développement économique, les États-nations qui restent les lieux indispensables de solidarité citoyenne et le niveau transnational des institutions de l'UE, seule en mesure d'imposer un contrôle et une régulation face aux effets pervers de la globalisation de l'économie.

(1) HERSCHTEL, Marie-Luise, *L'Europe élargie : enjeux économiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 2004.

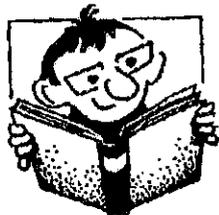
(2) ZILLER, Jacques, *La nouvelle Constitution européenne*, éditions La Découverte, Collection Repères, Paris 2004

(3) SALESSE, Yves, *Manifeste pour une autre Europe*, éditions du Félin, Paris, 2004. Voir le compte rendu de lecture de Boris Coune ci-après.

(4) GAUCHET, Marcel, *Le problème européen*, in *Le Débat*, mars-avril 2004, éditions Gallimard, Paris.

(5) HABERMAS, Jürgen, *Die postnationale Konstellation. Politische Essays*, Suhrkamp Verlag, Francfort, 1998 (repris dans *Après l'État-nation*, éditions Fayard, Paris 2000 pour la traduction française).

(6) BECK, Ulrich, *Macht und Gegenmacht im globalen Zeitalter*, Suhrkamp Verlag, Francfort 2002, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, éditions Aubier, Paris 2003 pour la traduction française.



Manifeste pour une autre Europe par Yves SALESSE

Spécialiste du droit européen et militant altermondialiste, Yves Salesse dresse, dans ce récent ouvrage, le constat lucide d'une Europe néolibérale, antidémocratique et impuissante.

L'Europe est néolibérale, car elle a le marché pour "axe", pour "idole". Le dogme selon lequel "une économie de marché ouverte où la concurrence libre favorise l'allocation optimale des ressources" est inscrit dans le marbre des traités et du projet de Constitution européenne. Les États membres et la Commission sont tenus de le respecter, la Cour de Justice y veille scrupuleusement, et les services publics, le principe même de service public, en meurent.

L'Europe est antidémocratique, car elle a la négociation secrète entre États pour "méthode", pour "liturgie". En droit comme en fait, le Conseil européen (des chefs d'État et de gouvernement) et le Conseil des ministres détiennent le pouvoir. Le Parlement européen

ne participe pas au processus législatif ; tout au plus a-t-il, en fin de parcours, et en certaines matières, le droit d'y apposer son blanc-seing ou son veto. Et s'il est prévu que ce pouvoir improprement dit "de codécision" sera étendu, le Parlement de Strasbourg ne deviendra pas pour autant le relais de la volonté populaire ni l'incarnation de l'intérêt général.

Enfin, l'Europe est impuissante. Sur la scène internationale, face aux États-Unis d'Amérique, l'Europe est de peu de poids. Son élargissement à vingt-cinq membres, dans un cadre de fonctionnement initialement prévu pour six, la condamne, au mieux, à l'immobilisme.

Bref, il n'y a pas, il ne peut y avoir de politique européenne, sociale, économique, énergétique ou de transport ; l'ouverture à la concurrence en tient lieu, et les États sont priés, se sont eux-mêmes priés de n'en plus avoir. L'institution d'une banque centrale européenne indépendante et le pacte de stabilité rendent caduque toute velléité de mener une politique monétaire ou budgétaire, à quelque niveau que ce soit. Avec pour loi fondamentale et sacrée l'idéologie néolibérale, l'Europe est donc un espace d'où toute politique est bannie, ou est en voie de l'être, où la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, le respect

de la concurrence et la maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques abolissent la politique, la Cité, la démocratie, soit deux mille cinq cents ans d'histoire européenne – l'Europe abolit l'Europe !

Or, l'Europe a besoin d'Europe: les États-nations européens, affaiblis par la mondialisation, c'est-à-dire par la concentration du capital, son internationalisation ; et la financiarisation de l'économie, ne serait plus, selon Yves Salesses, les lieux où peut s'affirmer la souveraineté populaire – en cela, les souverainistes feraient erreur ; en outre, l'Europe serait apte à faire contrepoids à la volonté de puissance américaine, qui se traduit par une politique d'aide publique massive aux entreprises nationales, de pression à l'ouverture des marchés convoités et de chantage aux États récalcitrants. " *Nous avons besoin d'Europe face à la mondialisation libérale, elle la propage, constate l'auteur. Nous avons besoin d'Europe pour restaurer la démocratie, elle la dégrade. Nous avons besoin d'Europe capable de peser sur le marché du monde, elle est gagnée par l'impotence*". Une **autre** Europe, "l'Europe politique", est donc nécessaire.

Et Yves Salesses de proposer, entre autres, que les droits sociaux fondamentaux (emploi, logement, santé,

éducation) soient inscrits dans la Constitution européenne et qu'un droit social européen harmonise par ou vers le haut les différents droits sociaux nationaux, que les services publics soient défendus et promus, notamment par la mise en place d'un observatoire et d'un moratoire des libéralisations et la création de services publics européens, que des politiques publiques actives soient coordonnées au niveau européen, "au lieu de laisser le marché dicter sa volonté". Enfin, l'auteur appelle de ses vœux une réforme institutionnelle propre à articuler, dans le respect du principe de subsidiarité, l'Europe et les États-nations. Ceux-ci, s'ils ne sont plus le lieu de la souveraineté, demeurent celui de la citoyenneté.

Nécessaire, cette autre Europe est-elle pour autant possible ? Oui, répond Yves Salesses, mais "il n'y aura pas de réorientation significative sans l'ouverture d'une crise", car "c'est la matrice même (de la construction européenne) qui doit être mise en cause". Ladite crise ne peut avoir pour agent que la volonté populaire. Les peuples doivent se saisir de la question européenne, ne plus la laisser aux "hautes administrations étatiques".

Boris COUNE



Des Gaulois agglutinés

Un trait caractéristique de la différence entre les Gaulois du sud, dits les Français, et les Gaulois du nord, appelés les Wallons ? Il tient à l'Histoire

Les Wallons ne sont jamais vraiment sortis de l'Ancien Régime. *La Libre Belgique*, dans un article consacré au prochain anniversaire, le 175^e, de l'indépendance belge, relève que les habitants d'un village du Namurois affirmaient en 1795 : " *Nous n'avons pas plus de rapports avec Dinant qu'avec Pékin !*" à l'occasion du découpage de nos territoires en départements. La boutade était sans doute excessive mais elle est révélatrice d'un état d'esprit qui a ses racines dans le passé.

Pendant un millénaire, les Wallons, ces Gaulois "hors les murs", implantés sur des terres convoitées

par des voisins plus puissants, sont devenus des virtuoses d'un sous-régionalisme, demeuré vivace. A l'exception des Liégeois qui, sujets d'une principauté ecclésiastique, ont constitué une nation proche de la France.

De nos jours, la Wallonie n'a pas encore réussi, en dépit du passage au fédéralisme, à se doter d'une image claire de son passé. Les hommes au pouvoir, toutes formations confondues, veulent que la Wallonie soit confinée dans la fonction d'étau d'un État tampon dénué d'utilité dans l'Union européenne.

Alors, mieux vaut reléguer définitivement aux oubliettes les antécédents d'une collectivité, qui n'a rien d'une nation ni d'un peuple, au bénéfice de satrapes satisfaits pleinement de leur rente de situation. Et condamner comme gêneur patenté Jules Destrée qui écrivait dans sa lettre au Roi en

1912 : " *Je suis confus de mon ignorance personnelle quand je m'interroge sur mon passé wallon... Nous les avons laissé écrire et enseigner l'histoire de Belgique sans nous douter des conséquences que les traditions historiques pourraient avoir dans le temps présent... Aujourd'hui, nous commençons à apercevoir l'étendue du mal. Nous ignorons tout de notre passé wallon.*"

Ces lignes n'ont jamais contrarié la digestion d'un seul des trop nombreux ministres de l'éducation ni celle d'un Louis Michel, héraut du Benelux. Elio Di Rupo et Jean-Claude Van Cauwenberghe, eux, ont droit aux circonstances atténuantes : ils n'ont pas de racines wallonnes.

CHANTECLER



ECHOS DE FLANDRE juin 2004

(Des Flamands
parlent
aux Flamands)

FGTB, suite et (mauvaise) fin.

On a peu parlé de la désignation d'André Mordant comme président intérimaire de la FGTB. L'objet du *deal* : Mordant ("l'unilingue" comme le dit si bien la presse flamande) achève le mandat de Mia Devits avant de céder la place à un Flamand. Or, l'alternance linguistique prévaut au sein de la FGTB toujours très wallonne. Mordant a donc sacrifié les intérêts francophones sur l'autel de ses ambitions personnelles : en 2008, les Flamands auront présidé la FGTB 6 années sur 8, à un moment crucial pour le maintien d'une sécurité sociale fédérale. La logique aurait voulu qu'un Flamand termine le mandat avant de céder la place à un Wallon pour 4 ans !

Johan Sauwens, l'ami des anciens du Front de l'Est reconverti en pont de la CD&V, a cartonné sur ses terres limbourgeoises. Il y devance même le SP.A de Stevaert. Avant les élections, Sauwens rappelait que Patrick Dewael avait promis de faire réaliser une étude sur les transferts nord-sud (communiqué CD&V, 26/05/04). Et, cette fois, la réponse n'a pas tardé. Cinq jours avant les élections (!), Bart Somers a sorti ses chiffres qui confirment ceux de la KBC. Les Flamands sont persuadés d'offrir chaque année 5,4 milliards d'euros (soit 218 milliards de FB en 2002) à la Wallonie, soit une augmentation de 550 millions d'euros par rapport à 2000.

Durant la campagne électorale, toute la Flandre s'est mobilisée pour forcer la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ce qui fit dire à l'éditorialiste Rik Van Cauwelaert (*Knack*, 12/05/04) : "La scission de l'arrondissement de BHV, comme Leuven-vlaams autrefois (ndlr : *Walen buiten* !), est peut-être la mèche d'un nouveau, et peut-être bien ultime, round communautaire. Surtout si les résultats des récents sondages d'opinion sont confirmés par l'électeur. Le possible succès du cartel CD&V/N-VA suscite dès à présent une grande inquiétude dans l'entourage royal. Et cela à la veille du 175^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique, que le gouvernement violet désire fêter avec faste en 2005".

C'est donc le *Vlaams Blok* qui est devenu le premier parti de Flandre au soir du 13 juin, puisque le CD&V et la N-VA ont décidé de siéger séparément. A noter que Filip Dewinter a remporté le plus grand nombre de voix de préférence (148.503). On n'avait plus vu cela depuis Léo Tindemans. Fait remarquable, les candidats de la N-VA ont cartonné sur la liste du *Vlaams Kartel*. Les jeunes de cette même N-VA ont invité leur président Geert Bourgeois à former un gouvernement CD&V/N-VA et... *Vlaams Blok* (Communauté de presse *Ronduit/N-VA*, 18/06/04). Roland Duchâtelet, président de Vivant mais aussi le partenaire d'un soir du VLD, se trouve sur la même ligne. Ce qui démontre bien le caractère fascinant de ce "particule" laminé en Wallonie. Comme de bien entendu, la presse flamande n'a pas donné le détail des votes wallons.

Dans son éditorial de synthèse du scrutin, Rik Van Cauwelaert (*Knack*, 16/06/04) attribue le succès du *Blok* au transfert massif d'électeurs VLD opposés au droit de vote des étrangers et à la banalisation par la VRT des leaders d'extrême droite. Et d'ajouter : "Pour le grand débat sur le vieillissement, le taux d'activité et la nécessaire réforme de la sécurité sociale, le Premier ministre se trouve sous le contrôle du tout puissant PS d'Elio Di Rupo. Grâce à cette toute-puissance, il n'est pas impensable que la Wallonie se réfugie encore plus dans le "PS confort". Cela n'augure rien de bon pour le prochain forum communautaire. De même, le gouvernement flamand, conduit par un CD&V flanqué de la N-VA, peut lancer chaque jour une torpille communautaire pour faire éclater le gouvernement fédéral". Dans ce même *Knack*, Bart De Wever, un des leaders de la N-VA, répète son credo indépendantiste (pour ceux qui croient encore à un changement de cap de cet héritier de la *Volksunie*). Il compare la Belgique à "deux malades sur un lit d'hôpital souffrant de maladies totalement différentes mais soumis à la même perfusion : aucun des deux ne guérira. Tu les rends même plus malades. Ainsi va la Belgique : inefficace et surtout coûteuse. Et malheureusement, c'est la Flandre qui paye la facture. Chaque année, des milliards affluent en Wallonie. Tu ne peux plus appeler ça de la solidarité."

Le journal *Het Volk* (14/06/04) résume la situation en disant que "la Flandre de l'après-13 juin est devenue encore plus à droite et encore moins sociale. De nombreux Flamands n'ont pas opté pour une Flandre gouvernable et vivable. Une nouvelle coalition ne pourra rien faire contre la menace du *Vlaams Blok* si elle ne mène pas une politique radicale. Les politiciens doivent se promener davantage dans les rues que sur les plateaux de télévision".

Bart Brinkman (*De Standaard*, 15/06/04) stigmatise l'attitude de Verhofstadt qui vit depuis plusieurs mois dans un monde virtuel. Un exemple : Verhofstadt prétend que son canton de Gand, où la gestion est (forcément !) bonne, le *Blok* a reculé. Et le journaliste de rappeler les chiffres : "Dans le canton de Gand, le *Blok*, comparé à 1999, a gagné 2,1 %. Même 4,5 % par rapport à 2003. Le cartel VLD-VIVANT engrange bien 2,7 % par rapport à 1999 mais perd presque un tiers de voix si l'on regarde les résultats de 2003."

Après le scrutin, le grand quotidien *Het Laatste Nieuws* (19/06/04) a réalisé une vaste enquête auprès des bourgmestres flamands sur l'opportunité de maintenir le cordon sanitaire autour du *Blok*. Eh bien ! un sur cinq est déjà prêt à gérer sa commune avec le parti extrémiste. La moitié est favorable à la rupture du cordon sanitaire. Que sera-ce en 2006 ! Les amateurs de la station balnéaire de Coxysde (pardon *Koksijde*) apprennent ainsi que leur bourgmestre VLD est prêt à s'allier au *Blok* au motif que seules les personnes comptent et non les idées qu'ils représentent. La plus étonnante des réponses favorables au *Blok* vient de Koen Anclaux (le frère de Bert), bourgmestre ff de Malines, qui remplace Bart Somers. Il est vrai que dans la bonne ville archiépiscopale, le *Blok* a dépassé les 30 %. Yves Leterme pourra bien prétexter qu'il a discuté avec le *Blok* par respect de son million d'électeurs, c'est comme si le formateur Elio Di Rupo s'était entretenu à "l'Elysette" avec Daniel Féret du FN !

Joël GOFFIN



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

Réforme de l'État (X^e épisode)

Dans *Le Soir* (08/05/04), l'excellent David Coppi s'est livré à une analyse prospective, ma foi, très suggestive. Faussement naïf, il commence par s'interroger : " Y aura-t-il une nouvelle réforme de l'État belge ? " ; puis, d'emblée, en distingue 3 étapes, valables seulement dans le cas où survivrait l'actuel gouvernement libéral-socialiste :

1. " A court terme, pas grand chose, on s'en tiendra à l'accord gouvernemental conclu sous Verhofstadt II " ;
2. A moyen terme, la " petite " réforme, y compris la scission de la sécurité routière et, bien entendu, celle de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde ;
3. Après 2006, la " grande réforme ", c'est-à-dire l'application des 5 points du plan flamand voté en 1999.

Bien sûr, cette vision des choses est crédible, sauf si un grain de sable ne vient bloquer définitivement le vieux moteur belge tant de fois rafistolé !

" Francophones, dites donc quelque chose... "

titre, le même jour, David Coppi. La tactique flamande, dit le journaliste, est connue depuis belle lurette : " réclamer le maximum pour obtenir un peu " (ndlr : ou pas si peu !) ; en face, refus puis... concessions.

Ce contraste révèle deux problèmes :

1. " On ment au citoyen. Par omission (...) un mensonge plus lourd à porter du côté francophone, où les responsables politiques jouent d'abord les matamores devant l'opinion publique, puis se muent en d'obscurs artisans de compromis nouveaux ". C'est fort bien dit et, cela, le citoyen commence à le voir !
2. " Le 'non' francophone n'est pas une politique " et ne contribue pas à faire, de ses champions, " des concepteurs du pays de demain ". " Du pays ", mais de quel pays parle-t-on ? D'un État belge resté fédéral et toujours conflictuel ou devenu confédéral ? On ne sait. Et si cependant " la tactique " francophone était claire ? Car enfin le refus têtu opposé à la Flandre ne cache-t-il pas, à une opinion publique wallonne déboussolée et anesthésiée, la peur panique d'accepter la moindre responsabilité dans le naufrage programmé ? Et si c'est bien le cas, cela permettra à nos " résistants ", le jour venu, d'être encore au pouvoir et ainsi, de négocier des accords substantiels ... avec la France ! " Alors, si quelqu'un a quelque chose à dire " conclut D. Coppi. Pour l'instant, personne !

Et la Wallonie, va-t-elle mieux... ou plus mal ?

Le Soir (11/05/04) a repris l'essentiel des critiques d'André Antoine, chef de groupe des démocrates chrétiens (CDH), qui a d'abord reproché à Elio Di Rupo d'avoir abandonné la direction de la Région wallonne au milieu du gué. Somme toute, il Salvatore s'est sauvé !

Pour A. Antoine, en tout cas, la Wallonie va plus mal : " le sud du pays (sic) ne contribue à la création de 27 % des entreprises (58 % pour la Flandre) alors qu'il est proportionnellement plus touché par les faillites ".

Chose encore plus préoccupante, la part de la Wallonie dans le PIB diminue ainsi que la part de ses habitants

dans l'impôt des personnes physiques, ce qui " renforce objectivement notre dépendance vis-à-vis de l'État fédéral et donc de la Flandre : la Wallonie a reçu, en vertu du mécanisme de solidarité, 758 millions d'euros en 2004, soit 100 de plus qu'en 2002 ".

Il est juste, M. Antoine, de se référer à la Flandre " généreuse ", mais croyez-vous qu'elle continuera éternellement à nous mater ? En votre for intérieur, vous savez bien que non et vous vous obstinez à parler du " sud ou du nord du pays " comme s'il y avait encore autre chose qu'un fantôme d'État belge.

Et que suggérez-vous ? Diminuer le nombre de ministres et nommer – pas élire ! – un ministre-président pour la Région wallonne et la Communauté française. Ce ne sont là qu'emplâtres sur une jambe de bois et ce n'est pas une " union sacrée " bruxello-wallonne qui sauvera la Belgique.

La vérité est ailleurs, vous devez l'affirmer haut et fort. C'est le rôle d'un membre responsable de l'opposition.

Aurait-on assassiné la DLU ?

Selon Philippe Servaty (*Le Soir*, 17/05/04), la surenchère électorale a encore frappé ! Elle menacerait la " Déclaration libératoire unique ", destinée à amnistier les contribuables belges à la condition qu'ils rapatrient leur argent placé au Luxembourg.

Hélas ! les fraudeurs repentis ne seraient, à ce jour, que 300 à 350. Maigre butin ! Quant aux autres, les plus nombreux, ils ne seront guère tentés de se mettre en règle, puisque, le 14 mai, " le gouvernement a décidé de remettre en cause la prescription de certains contentieux fiscaux " sur la demande expresse des socialistes flamands, soucieux de lutter contre la grande fraude fiscale.

S'il est vrai que le gouvernement visait surtout des banques et des entreprises, sa décision ne rassurera sans doute pas les petits épargnants. Un amendement au projet de loi-programme " Intègre en réalité le principe que l'existence de poursuites pénales interrompt la prescription " (censée éteindre la poursuite et la répression d'une infraction).

" C'est une mesure rétroactive, a répondu au *Soir* Marc Dasse, conseiller fiscal et professeur à l'ULB, qui donne l'impression que l'on manipule les règles de la prescription acquise, (c'est) très dangereux. Dans ce climat, c'est assener un coup mortel à la DLU ".

On retiendra de ce " beau désordre " que le gouvernement Verhofstadt II, affolé par la difficulté de boucler le budget 2004, ne sait plus sur quel pied danser. Rappelons qu'en octobre 2003, Didier Reynders, grand argentier du royaume, se faisait fort de récupérer la bagatelle de 850 millions d'euros (34,3 milliards de FB), somme qui serait déjà comptabilisée dans les recettes. " C'est du béton ", disait-il !

Il faudra sans doute en rabattre... et trouver l'argent autre part. Où ? Devinez, Wallons trop crédules !

On résistera, c'est juré !

Une fois de plus, " le sud du pays " prépare la défense de l'État belge, immuable puisqu'on n'est pas demandeur. Ainsi, deux parrains socialistes, le Wallon Van Cau et le Bruxellois Picqué se sont associés pour faire savoir au *Soir* (22/05/04) et au delà, qu'ils ont encore quelques grosses cartouches à tirer. Par exemple : élargir la Région de Bruxelles-capitale, rendre les Fourons à la Wallonie ou, plus modestement, supprimer le bilinguisme des fonctionnaires communaux et diminuer le nombre des magistrats bilingues à Bruxelles. On le voit, ils ne font pas dans la dentelle !

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que chacune de ces propositions constitue un *casus belli*, ce que leurs auteurs ne peuvent ignorer.

Même s'il ne s'agit là que d'un coup de bluff frappé à trois semaines des élections – des cartouches à blanc en quelque sorte ! –, ces fanfaronnades laisseront des traces en Flandre et alors, bonjour les dégâts !

Culture et Wallonie

Dans une carte blanche (*Le Soir*, 28/05/04), Jean Guy, administrateur à la RTBF, et Yves de Wasseige, ancien sénateur, rappellent l'impérieuse nécessité pour la Wallonie " d'avoir la maîtrise de sa culture et de son enseignement ".

" Il est grand temps , à notre sens, affirment les signataires, que la Wallonie s'accomplisse non pas en fonction de ce pays qui, accident de l'histoire, l'a pressée comme un citron, non pas même en fonction d'une Communauté française pour laquelle elle a beaucoup plus donné, au nom d'une solidarité francophone nécessaire, qu'elle n'a reçu ".

Quatre domaines, d'ailleurs " interréactifs ", sont essentiels : le progrès technologique, la croissance économique, le mieux-être social et la culture, incluant la formation. Or, actuellement, " la Wallonie n'a aucune compétence institutionnelle ni en matière de culture ni d'enseignement " ; celle-ci appartient à la Communauté française qui doit gérer deux Régions aux caractéristiques fort différentes. D'où la difficulté d'appliquer des politiques communes !

Les auteurs, qui ne recherchent pas la fin de tout lien entre les deux Régions, préconisent de conclure un accord à trois : la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire francophone de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF).

En les dotant des ressources adéquates, l'accord donnerait à chacune des parties : 1) l'organisation de l'enseignement (sauf les universités) et la tutelle sur l'enseignement libre ; 2) la gestion de la recherche (y compris dans les universités) ; 3) l'autorité en matière culturelle ; 4) une organisation de type fédéral de la RTBF, devenant la RTBW (Radio-télévision Bruxelles-Wallonie) dont le budget dépendrait toujours de la Communauté française. Cette dernière conserverait toutefois la compétence de normes communes (diplômes, critères d'octroi des subventions culturelles, etc.).

Enfin, " il faut une grande université wallonne et une université bruxelloise ", fédérant, dans chacune des deux Régions, les institutions de même niveau.

Selon les auteurs, un tel accord de coopération renforcerait les deux Régions et la solidarité entre elles " de manière plus nette qu'aujourd'hui à travers une Communauté française inconsistante ".

Soit, voyons le côté positif d'un projet qui consoliderait l'identité wallonne, mais, penseront de bons esprits, pourquoi faudrait-il garder une organisation " inconsistante ", dernier avatar d'un " accident de l'histoire " ?

" Pas de République en Flandre "

Ce titre est de Christian Laporte (*Le Soir*, 28/05/04). Il tend, comme d'habitude, à rassurer les Belges francophones, inquiets de voir leurs compatriotes flamands relancer, en priorité, les 5 résolutions autonomistes votées en mars '99 par leur parlement. Et notamment, dit le journaliste, " l'octroi d'une Constitution flamande dès la prochaine législation ".

" L'octroi " ? Le mot est, semble-t-il, mal choisi, car il suppose une concession faite par quelqu'un, en l'occurrence par les Wallons et les Bruxellois. De

cette permission, les élus de la Flandre se passeront allègrement, n'en doutons pas, lorsque viendra le temps de voter le projet de Constitution " peaufiné " par leur bon collègue socialiste Norbert De Batseller.

Lorsqu'un peuple veut sa propre Constitution, c'est qu'il entend répudier l'ancienne. C'est sans ambiguïté aucune. Alors, " République de Flandre " ou confédéralisme encore vaguement belge, peu importent les mots. La Flandre est bien en marche.

Monarchie " confédéralisée "

Trois Flamands se sont ligüés pour écrire un *Handboek voor de Koning* ou, si l'on préfère, un *Manuel pour le Roi*. Il s'agit d'une radiographie critique de la monarchie belge (rôle, compétences, valeur symbolique) ; l'ouvrage analyse le sens profond d'une royauté dans une démocratie parlementaire.

Le concepteur – et sans doute l'auteur principal – n'est autre que Robert Senelle, professeur émérite de l'Université de Gand, bon Flamand devant l'Éternel et, pour cela, très admiré au " nord du pays ".

Notre constitutionnaliste retraité – mais toujours vert – ne voit plus qu'une seule solution pour sauver la monarchie : créer des États autonomes par le regroupement des communautés et régions. En clair, c'est une Belgique confédérale que Senelle préconise d'autant plus aisément que son pays, la Flandre, a déjà fusionné Communauté et Région. Aux francophones donc d'accorder maintenant leurs violons !

Autre condition nécessaire à la survie du régime monarchique : tous les membres de la famille régnante devront connaître à fond les 3 langues " nationales ". Suivez mon regard !

L'avertissement est lumineux et, d'ailleurs, concluent en substance les auteurs, pour ceux qui n'auraient pas encore compris : une République belge aurait déjà tué l'État.

Il nous reste à conseiller respectueusement à tous les Saxe-Cobourg-Gotha, petits et grands, de potasser leurs cours de langue. Alors, bon courage, *veel moed, nur Mut!*...

" Belgique en danger de mort "

Le Journal du Mardi (n° 166, 25-31/05/04) a consacré un dossier de 15 pages à la fin probable de l'État belge. Outre le point de vue de Paul-Henry Gendebien sur la question (voir notre p. 27), Claude Demelienne, dont on a connu les sentiments belgicains, délivre ici un point de vue résolument pessimiste. Jugeons-en :

" Cette fois, la Belgique est vraiment en danger de mort. Parce que la Flandre a changé (...) Devenue pyromane (...) elle ne dispose (presque) plus de pompiers ", remarque-t-il d'abord, et s'il n'est pas impossible que le pays survive longtemps encore, les " cinq changements majeurs (survenus) en Flandre " en font douter :

* " *Le poids du Vlaams Blok* ", de plus en plus marqué, qui prend tous les démocrates flamands dans un engrenage pervers ;

* " *L'influence de l'ex-Volksunie* " dont les membres se sont recasés dans les grands partis, tels Bert Anciaux au SP.A, Hugo Coveliers au VLD et Geert Bourgeois, lié par cartel au CD&V. " *Le ver séparatiste est désormais actif dans tous les partis, sans aucune exception. Une situation inédite!* " ;

* " *La faiblesse des modérés* ", dont l'action, jusqu'ici prédominante, tend à diminuer (cf. le cas de Jean-Luc Dehaene) ;

* " *Les antinationalistes traités en parias* " : beaucoup d'artistes et d'intellectuels sont vus de plus en plus " comme des traîtres à la patrie (...) On ne voit plus très

bien qui pourrait, en Flandre, entraver la marche en arrière nationaliste " ;

* " La gauche, toujours plus flamingante – les dirigeants socialistes (...) sont des petits soldats du nationalisme démocratique (et) beaucoup de militants du SP.A sont Flamands d'abord, et socialistes ensuite. C'est pourquoi, cette fois, c'est vraiment grave ".

Tout commentaire, amis wallons, serait superflu !

Jacques LIÉNARD

" Combats d'arrière-garde "

Titre choisi par l'éditorialiste du même *Journal du Mardi* qui remarque : " Dans un État – qu'il soit fédéral ou unifié –, l'essentiel, c'est la volonté de mettre en commun tout ou partie de la souveraineté. Et de ce point de vue, le "façadisme" monarchique ne peut dissimuler que la Belgique a déjà explosé. "

Le dossier frappe par l'honnêteté intellectuelle et la convergence des points de vue exprimés par les Wallons, les Bruxellois et les Flamands.

Nous avons retenu, pour être bref : **Didier Lesage**, philosophe flamand, prône une "Communauté bruxelloise, surmontant l'actuel clivage bi-communautaire", mais exprime son pessimisme : " Si on continue de tartiner sur le thème de la fin de la Belgique, il est probable qu'un jour on y arrivera. Je crains la 'prédiction créatrice' " S'il s'avoue "citoyen belge et bruxellois, fédéraliste convaincu (...) (il) regrette que la Belgique ne soit pas un État fédéral (...) Les antinationalistes flamands ont très peu accès aux médias audiovisuels. (...) Nous avons aussi très peu accès aux partis politiques. **Ils ne recrutent en Flandre que des confédéralistes ou des nationalistes.** Ou des candidatures atypiques qui se désintéressent du communautaire ". Ambiance !

" Paul-Henry Gendebien sans tabou "

Le président du RWF/RBF évoque "l'après Belgique". Il faut s'y préparer, car le nationalisme flamand a une vocation séparatiste. Ce pays ne convient plus à la nation flamande qui se considère comme un État en gestation. **Les responsables francophones en sont conscients, mais en public, font comme si la Belgique avait encore de beaux jours devant elle. Ce n'est pas une façon sérieuse de préparer l'avenir.** (...) La Flandre organise une euthanasie programmée de l'État belge ; la Wallonie et Bruxelles pratiquent, à son égard, un acharnement thérapeutique **inconditionnel** ".

Pourquoi le choix de la France ?

" La Wallonie procède de la France depuis le XII^e siècle pour ce qui est de sa langue et de sa culture. (...) Les Wallons et les Bruxellois seraient soulagés : le rideau sera enfin abaissé sur le **misérable spectacle donné** par les longs soubresauts d'un État viscéralement incurable. (...) **La Wallonie, de même que Bruxelles subsisteront comme Régions à part entière** au sein de l'Hexagone, qui s'est régionalisé et n'est plus cet État 'centralisateur et jacobin' craint par certains. " Mals la France voudra-t-elle de nous ? " Gendebien sourit : qui se souvient qu'un État ait jamais renoncé à un agrandissement pacifique et républicain ? ".

" Bruxelles, place forte assiégée " ?

" Surprise, écrit *La Libre* (12/05/04) après la soirée anniversaire du FDF, au sujet de l'ambassadeur de France, venu en 'ami' et s'exprimant 'à titre personnel', qui a décrit Bruxelles comme 'le bastion le plus septentrional de la francophonie en Europe' mais aussi comme 'une place forte assiégée' ".

La Libre (09/05/04) se tranquillise en précisant que "l'orateur était Bernard Dorin, retraité, ancien ambassadeur dans plusieurs pays et élevé en 1992 à la dignité d'Ambassadeur de France, titre honorifique qu'il a le privilège de conserver toute sa vie. (...) Il n'exprimait donc pas le point de vue du gouvernement français (...) Heureusement, la Flandre n'avait pas encore déterré la hache de guerre pour laver l'affront ... "

Pourquoi donc et pour quel affront ? L'ambassadeur de France, à titre personnel pour raisons évidentes, a parlé vrai. Mals la peur de la Flandre, exprimée par le quotidien bruxellois, révèle cette faiblesse maléfique du côté " belge conservateur ", toujours prêt à capituler et à collaborer ensuite avec l'agresseur, quoi qu'il en coûte.

Le 10 mai, le même journal montre bien l'agressivité de la Flandre lors de la manifestation de " la 'Vlaamse Parade' à Hal : des milliers de Flamands – une douzaine (!) – et de nombreux drapeaux jaune et noir de Flandre ont donc défilé à l'appel de l'OVV, la fédération des associations flamandes. Au menu, jamais écartée mais remontée en tête de liste des vieilles crispations : la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. "

Et Paul Piret de dénoncer, sous le titre " Hors la loi, hors raison, hors normes ", la vraie nature de l'inspiration flamande : " Ce sont, indécrottablement, la langue travestie en citadelle, le territoire érigé en bunker, la frontière linguistique dévoyée en une limite d'État belliqueux (...) On recourt à du chantage. Au lieu d'une négociation démocratique, on cède à une manœuvre (...) : illégale dans la menace de boycotter un scrutin (...) Déraisonnable, quand l'Europe s'élargit à 25 membres, (...) en donnant du pays hôte de ses institutions une image aussi obsessionnelle, rabougrie de ce qui le meut (...) Déloyale enfin : la fusion de Bruxelles-Hal-Vilvorde (...) est liée à une succession de compromis communautaires (...) Vouloir rompre l'équilibre est un nouveau déni de savoir-vivre ensemble ". Surpris ?

Parfaite analyse de nouveau. Mals quand donc viendra le courage d'en tirer les conclusions, dans la clarté et sur des fondations rationnelles et durables ? Oui, Bruxelles, métropole française à 90 %, est vraiment assiégée. Le *Vlaams Blok* et la surreprésentation flamande la minent déjà de l'intérieur.

Marc DE MIDDELEER

SPORTS

Jacques Rogge, président du Comité olympique International (COI) est Brugeois. Il déplore la très faible représentation wallonne dans la délégation belge aux JO d'Athènes : **4 Wallons sur 50 Belges** au 8 juin 2004 !

" Si on en reste là, ce sera un constat terrible pour la Communauté francophone. Pour l'amour du ciel ; qu'elle fasse quelque chose. C'est quand même une situation de crise ", a-t-il déclaré récemment.

A qui la faute ? Cela demanderait un vaste débat sans langue de bois.

Mesdames et Messieurs les Responsables du sport en Wallonie et à Bruxelles, dites donc quelque chose, c'est Jacques Rogge qui vous le demande ! **P. Durieux**

Solutions du jeu de la p. 11 :

1. bloc de départ, bloc-départ, cale de départ
2. élastique, élastique 3. téléachat, télévente
4. départage, jeu décisif 5. capital-risque.

Wallonie-France

titée sous le parrainage de MM. **Pierre BERTRAND**, Sénateur honoraire ; **Robert COLLIGNON**, Bourgmestre d'Amay ; Président du Parlement wallon ; **Philippe DETROZ**, professeur ; **Jacques DUPONT**, Président de Wallonie Libre ; **Denis GRIESMAR**; **Jean-Marie JAMOLET**, ancien Bourgmestre d'Esneux ; **Dr Jean-Pierre LEVECO**, ancien Député ; **André PATRIS**, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; **Roger PINON**, Professeur d'Ecole normale e.r. ; **Marc SUTTOR**, Maître de conférences à l'Université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwine FASTREZ et Monique WESMAEL ; MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme M. WESMAEL et MM. J. BONNIVERT, J.-Y. CHARLIER, B. COUNE, M. DE MIDDELEER, J. DUPONT, A. LAURANT, J. LIÉNARD, P.-R. MÉLON, P. MÉLOT, A. PATRIS, J. ROGISSART, M. SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.
Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52.
Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00.
Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47
Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.
Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georgess/Meuse - Tél. + fax : 04 275 36 20, GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - GSM : 0479 87 90 64.

Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselles - Tél. : 071 85 43 89
 Mons : Jean-Pierre LEVECO, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél. : 065 35 56 32.
 Tournai-Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél. : 068 28 668.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. : 085 51 25 52.
 Ourthe et Meuse : Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-s/Chèvremont - Tél. : 04 263 69 17.
 Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél. : 087 22 06 40.

Namur :

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanline THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard - Tél. : 063 57 71 58.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 770 90 60.

France métropolitaine:

Claude JADOUL, 6, square Patenne, 75020 Paris - Tél. + fax : 00 33 143 71 61 09 - Courriel : c.jadoul@wanadoo.fr
 Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac - Tél. : 04 75 39 99 32.

ABONNEMENT :

Simple :

Belgique : 15 E

France : 17,50 E

Soutien :

Belgique : 20 E

France : 22,50 E

Étudiant, chômeur : Belgique : 8 E

France : 10,50 E

**À verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Tilff ,
 Pour la France : Wallonie-France, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629,
 guichet 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre
 adresse ou par mandat-poste libellé en € adressé au trésorier.**